



Association Internationale des Anciens
des Communautés Européennes

AIACE

Section Belgique

N° 58 Avril - Mai - Juin 2012



***Bulletin de liaison
de la Section Belgique
de l'AIACE***



Association Internationale des Anciens
des Communautés Européennes

AIACE

Section Belgique

Sommaire

Ecrin n° 58 Avril – Mai – Juin 2012

EDITORIAL

- 2 *La Grèce et l'euro*
- 3 *Griekenland en de euro*

LA VIE de l'AIACE, section Belgique

- 4 *Le CA de la Section Belgique*
- 6 *Réunion du 20 janvier sur les rémunérations*
- 8 *Assemblée générale de la Section Belgique*
- 9 *Conférence, « Vieillir en bonne santé »*
- 11 *Activités de la Section, état des disponibilités*
- 11 *Nouvelles affiliations à la Section*

QUESTIONS EUROPEENNES

- 12 *En attendant la Croatie*
- 14 *Les paquets Delors, source d'inspiration ?*
- 16 *Atlas de l'Union européenne*
- 17 *Un service diplomatique en rodage*
- 18 *Coopération au développement et la France*
- 19 *Vers une politique commune de l'énergie en Europe*

QUESTIONS GENERALES

- 21 *La vente en viager*
- 23 *Cercles de loisirs de la Commission*

LES BREVES

- 25 *Se protéger contre les astéroïdes*
- 25 *Vaisselle rouge pour perdre du poids*
- 26 *Europäische Rakete Vega*
- 26 *Appel d'urgence 112*

ILS NOUS ONT QUITTES 27

LES ANCIENS PUBLIENT

- 29 *Vivre avec l'Electrosmog*
- 30 *A European Life, from war to peace*

QUE SONT-ILS DEVENUS

- 31 *L'histoire de la Commission, une passion*

COURRIER DES LECTEURS 33

RIONS UN PEU 37

Composition du Conseil d'administration

Ont participé à ce numéro : H. Bernet, Y. Demory, J.-P. Dubois, P. Godin, D. Guggenbühl, P. Loir, J. Mateus Tique, G. Potto, J.-B. Quicheron, L. Schubert, A. Vanhaeverbeke, N. Vogel
Dépôt à la Bibliothèque Royale de Belgique : ISSN 1783 – 5410,
Les textes n'engagent que leurs auteurs et non la Commission européenne

Editeur responsable :
André Vanhaeverbeke

Comité de rédaction :
Yvette Demory
Daniel Guggenbühl
Philippe Loir
Ludwig Schubert
João Mateus Tique



Rédacteur en Chef :
Jean-Bernard Quicheron

Conception graphique, mise en page :
Jean-Bernard Quicheron
Email : jbquicheron@base.be

Impression :
Ateliers de reproduction de la
Commission

Editorial



La Grèce et l'euro

Qui d'entre nous ne suit pas avec passion et intérêt la saga de l'euro avec son effet collatéral le plus dramatique, la quasi-faillite de la Grèce. On a du mal à s'y retrouver dans le carrousel des sommets européens dits de la dernière chance ; difficile aussi de faire la part des choses entre les insultes lancées aux Allemands « assis sur un tas d'or » mais qui, comme la fourmi de La Fontaine, n'éprouvent aucune compassion pour la cigale frivole, et le portrait du Grec ingrat « mordant la main qui le nourrit ». Ce niveau désolant des débats reflète évidemment l'opposition centrale entre d'une part une Allemagne qui, portant le poids principal des secours à apporter, ne veut pas les verser dans « un tonneau sans fonds », et d'autre part le petit peuple grec criant son désespoir et sa rage devant l'austérité qui va l'accabler pour des années malgré l'aide fournie actuellement au travers du dernier « paquet » financier. D'autant que la Grèce n'est pas encore sauvée : un premier pas a été fait permettant de repousser les échéances, mais c'est maintenant que la bataille s'engage, et comme l'a dit Churchill après la bataille d'El Alamein, on n'en est qu'à « la fin du commencement ».

Une des spécificités du problème grec est qu'il se pose dans une zone monétaire, ce qui réduit la flexibilité dans les choix techniques, par exemple le recours à la dépréciation de la monnaie ou l'intervention massive de la Banque centrale européenne dans le rachat des titres souverains. Ce que fait par exemple la Grande-Bretagne qui, grâce à cela et malgré ses grandes difficultés économiques, parvient à emprunter des fonds publics à des taux similaires à ceux de l'Allemagne. De plus, cette création de facto de monnaie lui permet de générer une inflation relativement modérée aboutissant à alléger le coût réel de l'endettement ; certes ce n'est qu'un antidouleur dissimulant le mal sans le supprimer, mais elle rend la pilule moins amère. Comme le disait récemment un prix Nobel d'économie, l'inflation dans les circonstances actuelles n'est pas un problème, mais la solution. A condition bien sûr de ne pas dérapier, et d'entreprendre simultanément une remise en ordre profonde de l'économie contribuant à augmenter sa productivité. Mais il faut se méfier de la faiblesse des hommes politiques attirés par les solutions de facilité ; d'où la raison de la stratégie allemande d'imposer en priorité une discipline budgétaire laissant les pays sous le contrôle des marchés financiers et de leurs agences de notation. Bâton et carotte : il faut faire preuve de sa volonté de redressement économique avant de mériter des aides à la relance.

Il est clair que si le programme actuel échoue, la Grèce n'aura d'autre choix que la sortie de l'Euro mais le prix à payer serait lourd pour tout le monde car, dans une Europe solidaire, les 17 ne pourront esquiver l'immense problème de la dette qui en résultera, et les Grecs eux-mêmes ne seront pas dispensés des efforts propres qu'ils devront fournir en toutes hypothèses, même si la dépréciation de leur drachme « nouvelle » leur donnera plus de flexibilité dans l'ajustement extérieur. Les 17 ont choisi entre deux maux et il faut maintenant persévérer dans ce choix, tout en sachant que l'aide actuelle devra être complétée par des appuis à la relance de l'économie visible, celle que perçoivent les plus mal lotis. On devrait s'inspirer de ce qui s'est fait dans les pays en développement sous ajustement structurel, où des interventions de la Banque Mondiale sont venues « adoucir » les prescriptions du gendarme FMI : par exemple pour préserver le tissu des petites entreprises aujourd'hui étouffées, aussi celui des réseaux sociaux, etc. Certains font référence à un plan Marshall dont la simple mention est créatrice d'espoir pour le peuple grec politiquement déstabilisé. Il faut en tout cas dépasser le discours technocratique des macro-économistes, y ajouter des touches concrètes, humaines sans lesquelles les plus beaux plans ne peuvent entraîner l'adhésion populaire.

André Vanhaeverbeke, Président

Ten Geleide



Griekenland en de euro

Wie van ons volgt niet met gespannen aandacht de saga van de Euro met als meest dramatische bijwerking het bijna-bankroet van Griekenland? Men kan de opeenvolging van de "laatste kans" Europese toppen nauwelijks meer bij houden. Ook is het moeilijk een redelijk standpunt in te nemen over de beledigingen aan het adres van de Duitsers die "op een berg goud zitten", maar net als de mier van La Fontaine, geen greintje medelijden zouden voelen voor de frivole krekkel, en het beeld van de ondankbare Griek, die "bijt in de hand die hem voedt". Dit lamentabele niveau van debatteren weerspiegelt natuurlijk de fundamentele tegenstelling tussen Duitsland enerzijds, dat het leeuwendeel van de geboden steun moet torsen en niet in een "bodemloze put" wil zien verdwijnen, en anderzijds de kleine man in Griekenland die zijn wanhoop en woede uitschreeuwt tegen de versobering die hem jarenlang zal achtervolgen, ondanks de steun die nu dankzij het laatste financiële "pakket" gegeven wordt. Te meer omdat Griekenland nog niet gered is: een eerste stap is gezet om de vervaldatum op te schuiven, maar nu begint de veldslag pas goed, en zoals Churchill zei na de slag bij El Alamein, dit is pas "het einde van het begin".

Een bijzondere kant van het Griekse probleem is, dat het zich stelt binnen een muntunie. Daarom zijn er minder technische keuzemogelijkheden, zoals bij voorbeeld een beroep op devaluatie van de munt of een massieve interventie van de Europese centrale bank om staatsobligaties op te kopen.

Dat doet Groot-Brittannië bij voorbeeld, dat daardoor en ondanks zijn grote economische moeilijkheden, staatsfondsen weet te werven tegen ongeveer dezelfde tarieven als Duitsland. Bovendien ontstaat door deze feitelijke geldschepping een betrekkelijk gematigde inflatie, waardoor de werkelijke kosten van de aangegane schuld verlicht worden. Natuurlijk is dit slechts een pijnstillertje, die de pijn verdoezelt, maar niet wegneemt en toch wordt de bittere pil erdoor verzacht. Zoals een Nobelprijdrager economie onlangs zei, in de huidige omstandigheden is inflatie niet een probleem, maar de oplossing. Op voorwaarde dat men natuurlijk niet overdrijft en tegelijkertijd de economie fundamenteel op orde brengt om haar productiviteit te helpen groeien. Maar men moet uitkijken voor de zwakte van politici, die graag terugvallen op de makkelijkste oplossingen. Dat is ook de ratio achter de Duitse strategie: eerst en vooral een begrotingsdiscipline opleggen waarbij de landen overgelaten worden aan de controle van de financiële markten en hun kredietbeoordelaars. Koek of gard: men moet blijf geven van zijn wil tot economisch herstel alvorens de wederopbouwsteun te verdienen.

Duidelijk is, dat als het huidige programma faalt, Griekenland geen andere keus heeft dan uit de Euro te treden, maar dat zal iedereen duur komen te staan, want in een solidair Europa zullen de 17 het immense schuldprobleem dat daarop zal ontstaan niet kunnen ontwijken. En de Grieken zelf zullen ook niet gevrijwaard blijven van de eigen inspanningen, die zij in ieder geval moeten leveren, zelfs indien de devaluatie van hun "nieuwe" drachme hun wat meer armslag geeft bij aanpassingen tegenover het buitenland. De 17 hebben tussen twee kwalen gekozen en nu moeten ze volhouden, al weten ze, dat de huidige hulpmaatregelen aangevuld zullen moeten worden met steun aan de heropleving van de zichtbare economie, zoals die wordt waargenomen door de zwaksten in de samenleving. Men zou uit moeten gaan van wat er in de ontwikkelingslanden aan structurele aanpassingen is gedaan, waar interventies van de Wereldbank de voorschriften van bulldog FMI zijn komen "verzachten". Bij voorbeeld om het stramien van kleine ondernemingen die nu verstikt worden, te behouden, evenals dat van de sociale netwerken, enz. Sommigen verwijzen naar een Marshallplan, waarvan de naam alleen al een glimp van hoop doet oplichten voor het Griekse volk, dat politiek ontredder is. In ieder geval moet men verder gaan dan de technocratische betogen van de macro economen, er moeten concrete, menselijke trekjes aan worden toegevoegd, want anders zullen ook de mooiste plannen nooit door het volk mede gedragen kunnen worden. *André*

Vanhaeverbeke, Voorzitter

❖ La vie de l'AIACE Section Belgique

- **Le Conseil d'administration de la Section Belgique au travail**
Philippe Loir



Réunion d'information du 20 janvier 2012

Le Conseil d'Administration a estimé au mois de décembre que, dans le combat que mène actuellement l'AIACE pour la défense des pensions et rémunérations face aux attaques du Conseil, il était nécessaire que sa position soit comprise et soutenue par ses membres. Compte tenu de l'évolution rapide de la situation, il a décidé que la solution la plus efficace était l'organisation d'une réunion d'information des membres de la section Belgique pour pouvoir leur donner les informations les plus fraîches et répondre à leurs questions. Le CA, sachant combien les anciens ont plaisir à se retrouver, a ajouté une partie conviviale à cette réunion en organisant, après la rencontre, un cocktail pour ses participants. Ce fut un gros travail d'organisation pour mener à bien l'affaire. Une équipe autour d'Yvette Demory a, en un temps record, cherché les salles disponibles, envoyé les invitations, enregistré les réponses pour passer les commandes au traiteur pendant que Ludwig Schubert et Pierre Blanchard participaient à d'innombrables réunions avec la Commission, les OSP et le Conseil pour défendre le point de vue de l'AIACE et pouvoir faire rapport le plus exactement possible devant ses membres.

Les réponses positives pour la réunion fixée le 20 janvier ont été si nombreuses, que la grande salle du Borschette a dû être dédoublée par une salle d'écoute avec transmission vidéo pour permettre aux 450 inscrits de suivre les débats. Cet afflux de nos membres marquait leur intérêt mais aussi leur inquiétude pour un sujet qui les touche de près.

Lors de la réunion présidée par Dominique Deshayes, vice-présidente, Ludwig Schubert et Pierre Blanchard ont fait le point de la situation. Ludwig Schubert détaille dans un article situé plus loin dans ce numéro le contenu de leurs interventions. A l'issue de la réunion d'information, la salle, par ses nombreux applaudissements, a renouvelé sa confiance à l'AIACE pour la défense de ses intérêts.

La réception qui a suivi a permis à chacun de continuer les débats avec ses amis dans une atmosphère amicale et conviviale.

Déménagement

La Direction Générale Ressources Humaines (HR) a informé la section Belgique qu'elle allait déménager ses bureaux dans le courant du mois de mars du rez-de-chaussée du 29 rue de la Science au deuxième étage du même bâtiment où se trouvent actuellement les locaux de l'AIACE Internationale. Ses locaux actuels devraient être occupés par « La Maison des Anciens » qui sera rapatriée du bâtiment Van Maerlant. Nous informerons plus en détail les membres de la section dès que nous aurons des informations définitives.

Réunion des bénévoles sociaux

Les bénévoles sociaux de la section Belgique se réunissent en moyenne trois fois par an sous la responsabilité de Philippe Loir dans une rencontre conjointe des représentants de l'Administration et des assistants sociaux de la Commission. L'objet est de faire le point des cas en cours, de chercher les meilleures solutions pour les plus délicats d'entre eux et de répartir les nouveaux cas soumis par l'Administration suite à ses enquêtes périodiques auprès des pensionnés. Il s'y ajoute l'une ou l'autre information de nature sociale donnée par un membre du PMO ou un spécialiste de l'extérieur.

Lors de la dernière réunion du 22 février, le groupe a accueilli quatre nouveaux bénévoles, Paul Bourdeaux, Hélène Chelmis, Geoffrey Goldie et Esteban Lozano Dominguez. Ces nouveaux venus portent à 22 le nombre des bénévoles sociaux de la section Belgique actuellement disponibles pour contacter ou se rendre chez les pensionnés de toutes les Institutions, membres ou non de l'AIACE, qui demandent de l'aide.

En première partie de réunion, une responsable de l'ASBL Infor-Homes Bruxelles, est venue dresser un portrait général de la problématique des maisons de repos dans la région bruxelloise. Elle a d'abord expliqué l'organisation mise en place à Bruxelles pour accueillir les personnes âgées : 175 maisons de repos francophones se subdivisant en résidences-service, maisons de repos (MR) non médicalisées et MRS médicalisées. Elle a souligné les réorganisations fréquentes dans la structure de cette offre dans laquelle de grands groupes privés s'immiscent actuellement en réalisant des investissements immobiliers et d'accueil pouvant accueillir une moyenne de 85 lits.

Ce que l'on peut retenir pratiquement d'Infor-Homes Bruxelles pour les lecteurs de l'Ecrin est que cette ASBL dispose d'une base de données de toutes les maisons de repos dans la région et qu'elle peut conseiller les demandeurs d'une manière personnalisée en tenant compte de leurs goûts, leurs moyens financiers, leurs souhaits de localisation, et le type de compagnie recherché. Pour cela, il faut prendre rendez-vous au 02 219 56 88. (Bld Anspach, 59 à 1000 Bruxelles).

D'autre part, Infor-homes vient de recevoir des pouvoirs publics son agréation pour son nouveau service SEPAM destiné à lutter contre la maltraitance des personnes âgées. Il est possible de communiquer à ce service tout fait de maltraitance ou de mauvais soins, que ce soit à domicile où dans une institution, et lui demander son intervention auprès des services officiels. Tel 02 223 13 43 le lundi de 12h30 à 16h et le jeudi de 9h à 12h30.

La réunion s'est poursuivie par la présentation par Monique Théâtre (DG RH) des 6 nouveaux cas de personnes en difficulté provenant de l'enquête de l'Administration. Les bénévoles ont exposé les cas d'une trentaine de personnes qu'ils suivent. Certains cas difficiles dépassant leurs capacités ont été repris par les assistantes sociales présentes. Cette revue des cas individuels est très utile car elle permet l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les bénévoles ; de plus les assistantes sociales peuvent donner des conseils comme fixer certaines limites à l'engagement devant des demandes exagérées.

Il faut souligner la générosité de l'engagement des bénévoles dont certains accompagnent 3 ou 4 collègues avec lesquels ils sont en rapport téléphonique plusieurs fois par jour pour certains d'entre eux. Des rapports d'amitié et de confiance réciproque se créent qui aident certainement les plus éprouvés de nos collègues à tenir le coup.

- **Grand succès de la réunion d'information à propos de la révision du statut, 20 janvier 2012**

Ludwig Schubert



L'Association Internationale des Anciens des Communautés Européennes (AIACE) regroupe, avec plus de 9.000 membres dans 15 sections par pays, environ la moitié des pensionnés et autres anciens des différentes institutions de l'Union européenne. La section Belgique qui, avec 3.300 membres, est la plus grande des sections avait convoqué ses adhérents pour une Assemblée d'information le soir du vendredi 20 janvier 2012 au Centre de Conférence A. Borschette. A l'ordre du jour figurait l'état d'avancement de la révision du Statut des fonctionnaires et autres agents ainsi que l'adaptation 2011 des rémunérations et pensions. Il s'agissait d'une initiative nouvelle pour l'AIACE qui, en dépit du jour de semaine et de l'heure peu propices (disponibilité des salles oblige !), a été un très grand succès : 450 personnes se sont inscrites et les participants devaient être regroupés dans deux grandes salles avec transmission vidéo des exposés et des débats. En l'absence du président de la section, André Vanhaeverbeke, l'assemblée était présidée par la vice-présidente Dominique Deshayes. La présentation et l'appréciation des dossiers étaient assurées par Ludwig Schubert et Pierre Blanchard qui représentent l'AIACE dans le Dialogue social et les Comités paritaires.

Les orateurs ont exposé le déroulement du Dialogue social, la motivation du constat de désaccord entre les représentants du personnel (actifs et anciens) et la Commission, ainsi que le contenu de la proposition de la Commission qui, avant Noël, a été transmise au Parlement et au Conseil. Le texte de ce document COM(2011) 890 fin peut être consulté sur une page spéciale de MyIntracom. Les prises de position de l'AIACE se trouvent dans les n°86, 88, et 89 de la revue « VOX » de l'AIACE et dans les n°56, et 57 de la publication « ECRIN » de la section Belgique qui peuvent être consultés via les sites AIACE–Europe, VOX et AIACE Belgique ou peuvent être obtenus auprès du secrétariat de l'AIACE (29 rue de la Science).

La décision sur cette proposition de la Commission se fera probablement au courant du deuxième semestre 2012 conformément aux articles 336 et 294 du Traité de Lisbonne (TFUE) par la procédure compliquée de codécision entre le Parlement et le Conseil. Dans cette procédure, il faudra surtout craindre la position négative du Conseil. Encore avant la décision de la Commission, 17 délégations du Conseil avaient adressé un note à la Commission dans laquelle elles demandent une mise en cause fondamentale de notre Statut et de notre régime de pension (doc. 17.156/11 Stat 43 Fin 903 du 17 novembre 2011 qui peut être consulté également sur le site spécial de MyIntracomm).



Dans les prochains mois et semaines, il y aura de nouvelles négociations au niveau du Conseil et du Parlement qui risquent d'être accompagnées - comme en 1981 et 1991 - de grèves du personnel actif. L'AIACE, comme les représentants du personnel actif, attendent de la Commission qu'elle ne cède pas aux demandes provocatrices du Conseil. Les représentants de l'AIACE s'efforceront

de défendre de manière convaincante nos arguments objectifs et extrêmement bien fondés face à toutes les instances de décision (Commission, Conseil et Parlement).



En dépit du désaccord sur la proposition de la Commission, les orateurs ont souligné que le monopole de proposition de la Commission et son intérêt propre de sauvegarder un Service public européen à la hauteur des défis que rencontre l'Union européenne constituent notre meilleure défense contre les attaques du Conseil. La maîtrise de la crise demande « plus d'Europe » et non « pas

moins d'Europe » ! En fin de compte, ces attaques sont inspirées par un groupe subalterne du Conseil et par une certaine presse populiste antieuropéenne.

En ce qui concerne ce dossier de la révision du Statut, il importe donc de rappeler à la Commission son intérêt propre et de rendre les décideurs davantage conscients du fait que :

- la Méthode transmet déjà sur nos rémunérations et pensions tous les efforts de modération salariale entrepris au plan national ; ceci signifie aussi que tout sacrifice demandé au-delà du résultat de la Méthode sous prétexte de la crise signifie que nous subissons deux fois l'effet de cette crise et que ...
- notre régime de pension est en équilibre financier et que nos pensions sont déjà payées depuis longtemps par les contributions salariales et patronales qui ont été « prêtées » au budget et ainsi placées, en quelque sorte, dans la dette publique des Etats membres. Le fait que les contributions salariales et patronales de notre régime de pensions restent dans le budget au lieu d'être versées dans un fonds de pension placé sur les marchés financiers constitue, depuis l'entrée en vigueur du Statut en 1962, une économie considérable sur les dépenses annuelles du budget (valeur actuelle 37 milliards € selon le bilan de l'UE) sans que l'engagement formel et solennel du Budget et des Etats membres (Article 83 du Statut) de payer nos pensions à l'échéance ne puisse être mis en cause.

En ce qui concerne l'adaptation annuelle pour 2011 des rémunérations et des pensions (Bruxelles et Luxembourg + 1,7% en nominal au 1^{er} juillet 2011, ce qui aurait impliqué – avec une hausse des prix de 3,6% à Bruxelles – une détérioration du pouvoir d'achat de 1,8%), le Conseil a refusé le 19 décembre 2011 d'appliquer la Méthode. Il a décidé, en outre, de faire un recours en Justice contre la décision de la Commission de ne pas appliquer la clause d'exception de la Méthode (Art. 10, Annexe XI du Statut), bien que la Commission eût exposé dans deux rapports que, sur la base du Statut et conformément à l'arrêt de la Cour du 24 novembre 2010, cette clause ne pouvait pas être appliquée pour l'année 2011. De son côté, la Commission a annoncé début février 2012 un recours contre le Conseil afin d'obtenir l'annulation de sa décision du 19 décembre 2011. Elle a, en outre, mis le Conseil en demeure d'appliquer la Méthode dans un délai de deux mois, sous peine de faire un recours en carence contre le Conseil selon l'article 265 du

Traité de Lisbonne (TFUE). La Commission, par ailleurs, a demandé à la Cour de Justice un traitement prioritaire de ces recours.

Les orateurs ont été longuement applaudis et le débat a montré l'appui que les membres de l'AIACE accordent à leurs représentants. L'information concernant les recours de la Commission contre la décision du Conseil du 19 décembre 2011 de ne pas appliquer la Méthode d'adaptation des rémunérations et pensions pour 2011 a été accueillie avec pleine confiance que la Cour de Justice donne, une fois de plus – comme en 2010 et en 1973 –, raison à la Commission et au personnel actif et pensionné.

- **Assemblée générale de la Section Belgique, le 9 mars 2012**
Philippe Loir et Ludwig Schubert

Le 9 mars 2012, 270 membres de la section Belgique se sont rassemblés dans la belle salle « de Gasperi » du bâtiment Charlemagne pour l'Assemblée Générale annuelle de la section. Dans le dossier remis à chacun se trouvaient des statistiques intéressantes sur la composition de la section. Elle continue à progresser en nombre et compte cette année 3.400 membres répartis entre 22 nationalités. C'est la nationalité belge qui y est la plus représentée avec 1.400 membres suivie de l'allemande (521), de l'italienne (450) et de la française (365). Le président André Vanhaeverbeke a passé en revue dans son rapport les principales activités de la section.

Dans le domaine social, sous la responsabilité de Philippe Loir, le groupe de 22 bénévoles a porté assistance en 2011, à 150 pensionnés qui ont demandé de l'aide soit directement, soit à travers l'enquête de l'administration.

Les activités culturelles et loisirs, sous l'animation dynamique de Thérèse Detiffe et d'Yvette Demory, ont donné lieu à 28 manifestations diverses (voyages, croisières, excursions, conférences, spectacles) qui ont rencontré un grand succès et ont touché 1.200 membres, dont certains ont participé à plusieurs activités. Ce haut niveau d'activité a été rendu possible grâce au travail de Secrétariat efficace du helpdesk assuré par Karine Pollenus et grâce aux bénévoles qui viennent chaque semaine apporter leur aide. Le support comptable et budgétaire a été apporté sans défaillance par Gilbert Lybaert dont les comptes, approuvés par les Commissaires aux comptes, ont reçu quitus de l'Assemblée générale.

Ludwig Schubert et Pierre Blanchard ont fait le point sur l'adaptation annuelle 2011 des rémunérations et des pensions ainsi que sur l'état de révision du Statut. Le 19 décembre 2011, le Conseil a refusé d'appliquer la Méthode (1,7% en nominal à partir du 1.7.2011) et a annoncé un recours contre la Commission parce qu'elle n'a pas proposé d'appliquer la « clause de crise » de la Méthode. La Commission, réconfortée par son analyse, par le Statut et par l'arrêt de la Cour du 24 novembre 2010, a introduit de son côté un recours contre cette décision du Conseil. Elle a mis, en outre, le Conseil en demeure d'appliquer la Méthode dans un délai de deux mois sous peine d'un autre recours « en carence » contre lui et elle a demandé à la Cour de justice de traiter ces recours par priorité. En matière de révision du Statut, le dossier se trouve actuellement au Parlement et au Conseil qui, « en codécision », doivent prendre la décision, en principe, avant la fin de cette année.

Les discussions dans les Commissions du Parlement sont nettement moins agressives que les réactions du Conseil et tiennent compte de la nécessité de préserver le haut niveau de qualification du recrutement des Institutions. En ce qui concerne la position du Conseil, Pierre Blanchard a donné des exemples mettant clairement en évidence la volonté de certains Etats membres de démonter les garanties que fournit le Statut actuel. Pour rassurer l'assistance, Ludwig Schubert a précisé que nos pensions existantes sont déjà payées et juridiquement garanties de manière excellente. Toutefois, le problème réside dans l'adaptation future de nos pensions dont les liens avec les rémunérations des actifs et avec la bonne application de la Méthode ne doivent pas être mis en cause. Si ces liens étaient abandonnés, le pouvoir d'achat de nos pensions se dévaluerait de fait très rapidement. Rien n'est encore joué dans ce domaine, le personnel doit rester uni. La section Belgique continuera à tenir ses membres informés de l'évolution de la situation.

Stefan Quest, directeur du PMO, a réitéré la disponibilité du personnel du PMO pour assister les pensionnés et a mis l'accent sur l'effort fourni par sa direction pour simplifier les procédures et améliorer la communication.

Monique Théâtre, représentant la DG Relations Humaines, a fait le point de la situation au sein de la Commission quant à la possibilité pour les pensionnés d'apporter leur aide et leurs connaissances dans différentes missions de la Commission et ce dans le cadre du dossier « valorisation de l'expertise des anciens » : il semblerait que l'on approche du but.

Elle a, par ailleurs, lancé un appel aux pensionnés afin qu'ils acceptent d'être interviewés par des historiens en vue de participer à l'élaboration d'un livre sur l'histoire de la Commission dont le premier tome relatif la période 1958/1972 a déjà été publié. Elle les invite même à se manifester.

Dans le « Question time » qui a suivi, il a été précisé que suite à la cyber-attaque dont a été victime « My Intracomm » son accès pour les pensionnés sera réduit pendant longtemps encore.

Une réception très animée a clôturé les travaux de l'Assemblée générale.

- **Les conférences de la Section Belgique**
Yvette Demory



Année européenne du **vieillessement actif**
et de la **solidarité entre les générations 2012**



La section Belgique a apporté sa contribution à « l'Année du vieillissement actif » en organisant une conférence présentée par le **Professeur Christian SWINE**¹, « Vieillir en bonne santé » le jeudi 26 janvier 2012.

La sénescence n'est pas une maladie et l'on peut avancer en âge en restant en bonne santé, c'est ce que démontra cette conférence didactique et ludique. Présentée avec humour et simplicité, elle

¹ Le Professeur **Christian Swine** est médecin spécialiste en gériatrie, chef du service de gériatrie aux cliniques universitaires UCL de Mont-Godinne. Professeur ordinaire clinique UCL. Enseigne la gériatrie et la gérontologie.

débute par un survol de statistiques et de courbes graphiques présentant l'évolution du vieillissement dans notre société.

Une projection établit que, par rapport à 2000, il y aurait en Belgique en 2050 :

- 750.000 octogénaires (3 fois plus)
- 200.000 nonagénaires (4,5 fois plus),
- 7.000 centenaires (9 fois plus).

Le recul de la mortalité est dû, entre autres, aux progrès de la médecine liée à l'âge, au style de vie et aussi à l'idée de l'on a de soi (ex. : je suis vieux, inutile, je me sens malade, je suis malade, je suis un malade, je pense trop à la mort). Elle est également bien sûr fonction de l'hérédité.

Avec l'âge, les réserves physiques sont moins importantes, mais une inflammation chronique, une insuffisance cardiaque, une fracture, une déficience sensorielle, le diabète ne doivent pas empêcher de conserver des activités et de continuer à participer à la vie de société.

Le professeur se montre sceptique vis-à-vis des traitements hormonaux substitutifs qu'il juge à risque sans améliorer pour autant l'état du patient. De même pour les compléments alimentaires avec apport de vitamines que nous devrions trouver quotidiennement dans notre alimentation. Une cure de vitamines D une fois par mois serait à conseiller. Un excès de vitamines (A par exemple) peut être nocif. Mais prudence avec la DHEA² et les médecines anti-âge ! Quant au sélénium³, il est présent dans les huîtres. Plutôt que de prendre des médicaments, se régaler d'huîtres apporterait une dose de sélénium. Une ration journalière de légumes et fruits de saison est une base assurée de bonne santé.



Le dépistage du cancer du colon et des seins est utile. Le professeur recommande d'être particulièrement attentif aux problèmes qui pourraient mettre en cause la prostate ou les poumons car, dit-il, les opérations ne sont pas toujours nécessaires ...

Le régime crétois (ou méditerranéen) serait un choix judicieux et un court jeûne de temps en temps peut éventuellement convenir. Poursuivre une activité physique, pratiquer des exercices adaptés à son état physique rien que pour le plaisir, mais attention : plus de cure d'amaigrissement après 60 ans, la restriction calorique étant néfaste aux personnes âgées.

Enfin, le professeur⁴ a cité une étude qui a démontré qu'il est utile de posséder dans son environnement (rayon de 1,6 km) un personnage heureux et optimiste, car le bonheur est contagieux ! Pourquoi ne pas être celui-là ?

² La déhydroépiandrostérone (DHEA) ouprastérone, est un androgène qui est réputé pour ses effets antvieillessement (d'où son autre nom d'« hormone de jeunesse »).

Voir : <http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9hydro%C3%A9piandrost%C3%A9rone>

³ Le sélénium est un oligo-élément (c'est-à-dire un micro-minéral, très souvent appelé "un minéral" dans le langage populaire) essentiel. Consommer de très petites quantités de selenium est nécessaire pour conserver une bonne santé.

⁴ Pour ceux d'entre vous qui veulent en savoir plus, voir un rapport consacré au vieillissement, aide et soins de santé en Belgique sur le site suivant :

<http://130.104.188.2/SesaWeb/publications/acrobat/Synth%C3%A8seFinal7Fr3SPF.pdf>

- **Situation des inscriptions aux activités de la section Belgique, année 2012**

La situation des inscriptions aux activités de la section Belgique pour l'année 2012, (arrêtée au 31.03.2012) se présente comme indiqué ci-dessous.

20-25/04	Voyage dans le Harz, pays des sorcières	6 disponibilités
07-12/05	Prague, ville romantique et insolite	Complet (LA)
22/05	Exposition « Sagalassos » à Tongres	Complet (LA)
25/05	Exposition « Sagalassos » à Tongres	Disponibilités
15/06	Reportage « La Sardaigne, mer de culture »	Disponibilités
24-29/06	Nuits blanches à Stockholm	Complet
22-28/07	Croisière « Vallées du Rhin, du Main et de la Moselle »	Disponibilités en pont standard
19/08	Barbecue au Centre Omnisport d'Overijse	Publié en mars
14-20/09	« La Sardaigne aragonaise »	Complet (LA)
27-29/09	Voyage à Provins (bis)	Publié en mars
18/10	Les grandes merveilles : Malines et Onze-Lieve-Vrouw Waver	Publié en mars
25/10	Les grandes merveilles : Malines et Onze-Lieve-Vrouw Waver	Publié en mars
10-13/12	La magie de Noël à Tallin	Publié en mars

Voyages à l'étude pour 2013

Fin du mois de mars	Les Villes impériales (Maroc)
16 au 22 avril :	« La Sardaigne aragonaise » (bis)
28 juin au 03 juillet :	La fête du Palio à Sienne
12 au 18 septembre :	Sur les traces des Chevaliers teutoniques (bis)
7 au 13 octobre 2013	A la rencontre d'un territoire de prestige : L'estuaire de la Gironde, la Dordogne et la Garonne

Nous ne possédons pas encore les horaires d'avion pour 2013, il se pourra donc que les dates mentionnées soient légèrement modifiées.

- **Nouvelles adhésions enregistrées depuis le 1er janvier 2012 (Section Belgique)**

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux membres et espérons les rencontrer très bientôt à l'une ou l'autre de nos activités.

ABOU Simone	KEIL Chrstiane
BAGAI-OTTE Renate	KEMPENEERS Sylvain
BERTETTO Adelia	LERAY René
BIRCHALL-SLATER Karen	LOGGHE Jacques
BONHOTE Salome	LOPEZ BARBERO Fernando

BOTBOL-GRAUER Régine	LUX Karl Michael
BRALION Michèle	MICHA Lambert
BROWNE Sonja	NOE Remy
BURATTINI-OSTENKAER Bente	OBOZINSKI Vincent
CLASS Herbert	PALACIOS-ELLIOT Melly
COGGINS Jane	PENNINGTON-JORDAN Cheri Beth
COSENTINO Maria	PHILIPPIN Gisèle
DE CAPITANI Emilio	PIETTE Annie
DELEEBEECK Martine	RAK André
DELORY Maurice	RATH Friedrich
DE MARCH Eugenio	REYNDERS Gilberte
DE MOTE Chantal	RICHARD Pierre
DE SADELEER Hervé	SANTIAGO Alain
DE SOUSA Paulo	SEMEELEN Gilbert
DE VLEESCHOUWER-BRACKEVA Nicole	SIAT Louis-Francois
DORTCH Mary	SONCK Jean-Pierre
FORTH Gertrud	TAVERNIER Hilda
FRATONI Franco	TRESTOUR Jean
GIRGIN-RIECKEN Ursula	TSILIBARIS Yannis
GODERIS Georges	VAN DER GOOT Wiepke
HATZIMIHAIL Ekaterin	VANDERMEULEN Louise
HOUSMANS Jacqueline	VERONESE Giuseppe
HUSSELMAN-BOGAERTS Viviane	VON STEMPEL Marie-Hélène
JADOUL Adrienne	

❖ Questions européennes

- **En attendant la Croatie**
Daniel Guggenbühl



Le 22 janvier dernier, les électeurs de la République de Croatie se sont prononcés par référendum, à 67%, en faveur de l'adhésion de leur pays à l'Union européenne. Les laborieuses négociations d'adhésion, commencées en 2005, s'étaient conclues en décembre 2011 et on prévoit maintenant l'entrée de la Croatie dans l'Union européenne pour le mois de juillet 2013, une fois le traité d'adhésion ratifié par les Etats membres actuels. La Croatie deviendra ainsi le vingt-huitième membre de l'Union.

Quel est donc ce pays de 4,2 millions d'habitants qui, sur une carte géographique, a la curieuse forme d'un fer à cheval avec plus de 1.700 kilomètres de pittoresque côte continentale sur l'Adriatique, sans compter ses nombreuses îles? C'est un pays slave à majorité catholique romaine qui, au cours de son histoire mouvementée, a subi de nombreuses influences romaines, vénitiennes, austro-hongroises. Pendant près de 400 ans et jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, il a fait partie de l'empire des Habsbourg. Par le traité de Trianon de 1920, la Croatie fut intégrée à la nouvelle Yougoslavie, d'abord dominée par une dynastie serbe, puis par le régime

communiste du maréchal Tito (1892-1980). Pendant la Seconde Guerre mondiale, elle a été occupée par l'Allemagne national-socialiste. Celle-ci en fit un satellite géré par les « oustachis » issus d'un mouvement ultranationaliste et anticommuniste qui se livra à de nombreuses exactions, en particulier à l'endroit des communautés serbe et juive. Ce passé oustachi contribua à ternir la réputation du pays et à alimenter l'hostilité entre les « frères ennemis » serbe et croate.⁵

A partir de 1945, la Croatie est devenue une entité fédérée au sein de la Fédération yougoslave tenue d'une main de fer par Tito : son degré d'autonomie n'était donc que très relatif puisque Tito, lui-même de père croate, imposa le parti communiste unique et réprima sévèrement toute ambition nationaliste, qu'elle fût serbe ou croate. Tito sacrifiait au culte de la personnalité au même titre que Staline mais entra bientôt en opposition à l'empire soviétique et choisit le non-alignement, ce qui lui valut une certaine bienveillance de la part des pays occidentaux, qui virent en lui un rempart contre le communisme soviétique. On se souvient aussi que l'expérimentation yougoslave de l'autogestion suscita de nombreuses sympathies dans les milieux de gauche en Occident alors que ses résultats furent plus que discutables.



La Yougoslavie, tout en étant restée à l'écart du bloc soviétique, ne résista pas à l'effondrement du communisme et ses différentes composantes ne tardèrent pas à se déclarer indépendantes, ce que la Croatie fit en juin 1991. Sa petite sœur du Nord, la Slovaquie, la prendra du reste de vitesse et deviendra membre de l'Union européenne, de la zone euro et de l'espace Schengen. Mais en rejoignant l'Union, la Croatie prendra à son tour de vitesse sa voisine du Sud, la Serbie. La reconnaissance de la nouvelle Croatie par l'Union européenne se fit quelque peu attendre, elle intervint en 1992, sous l'impulsion de l'Allemagne. Cette hésitation de l'Union européenne contribua à attiser la déception, voire la méfiance d'une partie de l'opinion publique croate à l'égard de l'Union. La faible participation au référendum du 22 janvier (43%) montre que les eurosceptiques croates n'ont pas désarmé et que la crise et les attermoissements de l'Union européenne pour y faire face n'ont pas augmenté le pouvoir de séduction de l'Union.

Autant l'Union européenne avait intérêt à offrir aux pays d'Europe centrale, orientale et balkanique libérés du communisme des perspectives de rechange valables, autant les vieilles inimitiés persistantes entre les pays et communautés de ce qu'on appelle les « Balkans occidentaux » allaient lui compliquer la tâche. Serbes et Croates se livrèrent entre 1991 et 1995 une guerre fratricide qui, selon des estimations sérieuses, s'est soldée par quelque 20.000 victimes de part et d'autre, par des centaines de milliers de personnes déplacées, par des crimes de guerre et par des dévastations pesant, aujourd'hui encore, sur l'économie des deux pays. Le PIB de la Croatie est encore inférieur d'un tiers à la moyenne européenne et le pays n'aura pas de trop des 3,5 milliards d'euros qu'il devrait toucher entre 2013 et 2015 au titre des fonds européens. Mais le conflit entre Serbie et Croatie s'est notablement apaisé et les relations diplomatiques ont été rétablies dès 1996. Les négociations d'adhésion n'ont été débloquées en 2005 qu'une fois assurée la coopération effective de la Croatie avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et l'arrestation du général Gotovina, qui sera condamné en 2008 à 24 ans de prison pour crimes de guerre. Dans sa grande majorité, l'opinion croate continue à contester le fonctionnement de ce tribunal.

Si les négociations d'adhésion ont été aussi longues, ce n'est assurément pas de la responsabilité de la bureaucratie européenne. La tâche, de fait, était ardue car nos négociateurs devaient s'assurer

5 On attribue cette déclaration à François Mitterrand : « La Croatie faisait partie du bloc nazi, pas la Serbie ».

que la partie croate était bien à même de respecter les conditions d'entrée dans l'Union. Dans son avis du 12 octobre 2011, la Commission croit à présent remplies les conditions politiques mais on discerne un certain manque de conviction de sa part quand elle dit que la Croatie « devrait pouvoir satisfaire aux critères économiques comme à ceux de l'acquis » communautaire. Il est clair qu'il reste du chemin à parcourir puisque la Croatie est invitée à poursuivre ses efforts d'alignement sur l'acquis et à renforcer sa capacité administrative. Un dispositif de suivi est donc mis en place : la Commission surveillera en particulier, d'ici l'adhésion, la lutte contre la corruption, la justice, les droits fondamentaux, la gestion des frontières.

Parlement de Zagreb



Un autre verrou a des chances de sauter : celui du conflit frontalier entre la Croatie et la Slovénie. Cette dernière revendique une légère rectification de la frontière commune pour pouvoir disposer d'une meilleure définition de ses eaux territoriales dans le golfe de Piran. Les deux pays, suite aux bons offices de la Commission, sont maintenant d'accord sur la mise en place d'un tribunal arbitral et sur sa composition. Cet accord est un succès pour la Commission, mais il est probable que la Slovénie ne ratifiera le traité d'adhésion que si l'issue de l'arbitrage lui donne satisfaction.

Ceux d'entre nous qui ont connu une Europe à Six auraient difficilement imaginé, à l'époque, que cette Communauté devenue Union européenne approcherait un jour d'une trentaine de membres. On est cependant en droit de penser qu'en intégrant ses voisins de l'Est, l'Union apporte une contribution essentielle à la stabilisation du continent, à l'apaisement des conflits internes et au respect des valeurs qu'elle incarne. Devenue un ensemble de l'envergure que nous connaissons maintenant, elle est placée plus que jamais devant le double défi de sauvegarder sa cohésion et de s'affirmer sur la scène internationale.

- **Les paquets Delors, une source d'inspiration ?**

João Mateus Tique



Il est maintenant évident que les efforts à faire en matière de redressement budgétaire et de réduction de la dette publique, un peu partout en Europe et notamment dans les pays du Sud, devront être accompagnés d'une politique de relance économique à l'échelle de toute l'Union.

Certains diront que, si nous sommes arrivés aujourd'hui au bord du gouffre, c'est bien à cause d'une politique keynésienne de refinancement public du secteur financier malmené en partie par la crise des subprimes de 2008. Cela me paraît un peu injuste car ce n'est pas seulement ce refinancement qui est en cause mais aussi la mauvaise utilisation qui en a été faite : Des largesses de crédits excessifs à la consommation qui ont amené au surendettement et à la faillite de beaucoup de familles et aussi à l'emballlement de la construction immobilière sans rapport avec les besoins solvables du marché, notamment en Espagne.

Y-a-t'il donc de bonnes et de mauvaises politiques keynésiennes selon le degré de pérennité des résultats obtenus, comme conséquence d'une utilisation plus ou moins efficace des moyens financiers injectés dans l'économie ?

La situation qui a précédé et a servi en quelque sorte de prétexte à la mise en route des Paquets Delors I et II⁶ à la fin des années 80, était, toutes proportions gardées, de même nature que celle que nous connaissons aujourd'hui pour ce qui concernait d'une part, les besoins de financement d'un budget communautaire en pleine croissance (entrée du Portugal et de l'Espagne) et d'autre part, la volonté de réduire les écarts de développement entre les régions les plus riches et celles les plus pauvres dans la perspective de la cohésion économique et sociale, essentielle au développement harmonieux de l'ensemble de la Communauté.

Ces défis exigeaient des décisions courageuses et ce n'est pas sans peine que l'on a approuvé l'utilisation d'une quatrième ressource supplémentaire de financement budgétaire, assise sur le PNB des Etats Membres et destinée à équilibrer le budget communautaire.

L'idéal de la création d'un ensemble communautaire plus harmonieux a été le moteur qui a conduit à la décision d'utiliser de façon plus massive les Fonds structurels existants (le FEOGA, le FEDER et le FSE) et le Fond de Cohésion, créé de façon spécifique pour réduire les écarts en matière d'infrastructures de transport et d'environnement, un véritable défi pour les pays membres les moins développés.

Avec le Paquet Delors II correspondant à la période 1993-1999, on observe un saut quantitatif substantiel pour répondre aux défis énoncés précédemment, se traduisant par un doublement des Fonds structurels par rapport à la période antérieure.

La réalisation de grands projets d'infrastructures dans les secteurs du transport (ports, aéroports, routes et chemins de fer) et de l'environnement (eau potable, assainissement des eaux et traitement de résidus) a constitué autant d'opportunités pour les entreprises de travaux publics des pays concernés et de la Communauté dans son ensemble et pourrait être considérée, en termes de création de pouvoir d'achat, comme une forme « sui generis » de politique keynésienne.

Il semblerait donc intéressant de réfléchir à la possibilité de transposer cette expérience à la situation que nous vivons aujourd'hui en tenant compte des conséquences d'une crise qui a atteint des sommets et qui exigerait, bien entendu, des réponses d'une autre dimension.



Les politiques d'austérité menées par les Etats Membres en difficulté ne permettent pas de recourir au déficit public comme forme de financement des investissements au niveau national et par ailleurs, les institutions financières se méfient, avec raison, de la situation fragile des entreprises et des ménages, plombés par le chômage et le surendettement.

⁶ 11-12 février 1988 : le Conseil européen de Bruxelles adopte le « paquet Delors I » visant à financer les mesures d'accompagnement du marché unique : réforme de la PAC, financement de la politique de cohésion économique et sociale. 11-12 décembre 1992 : Conseil européen d'Edimbourg et adoption du « Paquet Delors II » portant sur des mesures structurelles et financières

Les mécanismes de relance élaborés par la Stratégie de Lisbonne en 2000 ont été fondés sur une méthode ouverte de coordination, laissant la responsabilité des objectifs spécifiques et la charge des moyens, aux Etats Membres et réservant à la Commission un simple rôle de surveillance.

Dans la situation que nous connaissons aujourd'hui, la relance sera européenne ou elle ne sera pas car, dans un contexte où l'Occident se trouve en position de faiblesse par rapport à une Asie en pleine euphorie, aucun des pays européens, l'Allemagne comprise, n'est de taille pour faire face à une telle marée montante, toujours en progression économique et surtout démographique.

Les Fonds structurels, intégrés dans le cadre financier actuel au titre du financement de la croissance durable, devraient continuer à être utilisés de façon encore plus intensive, élargie, bien entendu, au secteur énergétique. La Commission a déjà décidé d'augmenter la contribution communautaire au financement des projets d'infrastructures jusqu'à une limite maximum de 95%, laissant une faible part à la charge des budgets nationaux.

L'autre volet de la relance, celui des financements directs à l'économie, devrait compter avec une contribution accrue des institutions financières communautaires (la BEI et la BCE) pour suppléer l'incapacité actuelle des banques privées, avec tous les avantages qui découlent d'une disponibilité plus facile et moins chère des fonds à investir. L'action de la BEI serait comme dans le passé essentiellement dirigée vers le financement des PME, dans les secteurs d'avenir, considérés comme prioritaires.

- **Atlas de l'Union européenne**

L'Union européenne, avec ses 27 Etats membres et ses 502 millions d'habitants, est la première puissance économique mondiale et l'euro la seconde monnaie de réserve. Pourtant l'Union européenne demeure largement méconnue de ses propres citoyens.

Il existe un ouvrage de référence intitulé « Atlas de l'Union européenne » qui a le mérite de présenter l'Union, ses institutions, et chacun de ses Etats membres à travers leur histoire, leur culture et leurs réalités statistiques. Avec plus de 50 cartes originales, des fiches historiques et des chiffres actualisés, il offre un tableau européen complet et inédit.



Pour ceux qui souhaitent mieux connaître et comprendre les enjeux du XXIème siècle, la crise économique actuelle et les chances de l'Europe ainsi que de l'euro dans un monde en transformation, cet ouvrage est particulièrement utile.

La Fondation Robert Schuman, créée en France en 1991, produit de nombreuses études sur les politiques européennes et l'actualité de l'Union européenne. Les cartes que ses experts éditent et qui figurent dans l'Atlas permettent de s'informer en un clin d'œil sur les institutions communes, mais aussi sur chaque Etat de l'Union, leurs institutions, leur vie politique et leurs perceptions du monde et de l'Europe.

N'hésitez pas à naviguer sur le site internet de cet atlas www.atlas-permanent.eu où vous découvrirez toutes ces données actualisées en permanence, et permettant à chacun, enseignant,

étudiant ou chercheur, expert ou décideur, citoyen ou simple curieux, de disposer à tout moment de l'information la plus sûre sur l'Europe dans tous ses Etats.

- **Un service diplomatique en rodage**
Daniel Guggenbühl

Dans L'Ecrin n°49 du premier trimestre 2010, nous avons informé nos lecteurs de la création imminente du Service européen pour l'action extérieure (SEAE). De fait, le Service a fait l'objet d'une décision du Conseil du 26 juillet de la même année et il a été mis en place au début de 2011. Après un peu plus d'un an de fonctionnement, le moment semble donc venu d'esquisser un premier bilan, très provisoire et sommaire, de ce que nous avons appelé un « embryon de service diplomatique européen ».

Apriori, il ne paraît pas aisé de faire travailler ensemble des personnels aux origines et habitudes si diverses et de développer l'esprit de corps nécessaire au bon fonctionnement du Service et l'expérience montre que les débuts furent difficiles. En effet, comment faire en sorte que la confiance réciproque s'installe et dissipe la méfiance? Quoi qu'il en soit, avec le transfert de la grande majorité des effectifs de la Direction générale RELEX de la Commission et du Secrétariat général du Conseil vers le SEAE et la mise en place des délégations de l'Union européenne, le Service compte actuellement plus de 3.500 personnes. Ses services centraux, installés à Bruxelles et encore dispersés dans plusieurs immeubles de la ville, vont être regroupés dans le Triangle Building du Rond-Point Schuman.

Les médias ainsi que divers observateurs n'ont pas toujours été tendres avec le Service. On a déploré, sans doute à juste titre, l'absence d'un pouvoir politique européen fort, susceptible d'appuyer son action. On a également cru observer, parmi le personnel, des défections anormalement nombreuses dues à des frustrations et déceptions. Mais il faut reconnaître que, pour cet organe qui en est encore à ses débuts, la tâche à remplir constitue un défi de taille : veiller à la cohérence et à la coordination de l'action extérieure de l'Union et, en même temps, élaborer des propositions relatives à la politique à mener et les mettre en œuvre, tout cela en coordination avec ceux des services de la Commission impliqués dans cette politique, c'est-à-dire ceux qui sont compétents pour le commerce, l'aide au développement, l'aide humanitaire. Il semble bien, cependant, que cette coopération avec la Commission ait fait de bons progrès et fonctionne à présent convenablement, comme le montrent les bons résultats obtenus en matière de gestion de crises ou d'aide humanitaire. Le SEAE bénéficie aussi de la sympathie de nombreux parlementaires européens.



A un moment où, un peu partout en Europe, l'euro-scepticisme ambiant, alimenté par la crise économique, met en cause l'utilité voire l'existence même de l'Union européenne, il est difficile à un Service encore en rodage et disposant de moyens budgétaires limités d'affirmer son rôle et sa place. Cela est d'autant plus délicat que les traditions diplomatiques nationales ont la vie dure et que les Etats membres, en particulier les plus grands d'entre eux, sont à la fois peu enclins à se dessaisir de leurs prérogatives et intéressés à placer leurs ressortissants dans les fonctions considérées comme importantes, qu'il s'agisse des services centraux ou des Délégations, ce qui leur a apparemment réussi. Et puis, plus fondamentalement et contrairement à la politique commerciale commune, la politique étrangère de l'Union est toujours

entre les mains des Etats et les décisions dans ce domaine requièrent toujours l'unanimité. Il y a peu de chances pour que cette politique évolue vers une « communautarisation ».

L'action du SEAE sur la scène internationale est pourtant plus réelle qu'on ne pourrait le penser, car elle ne fait pas l'objet d'un grand effort de communication, ce qui est regrettable. Nous citerons deux exemples d'interventions rapides et visibles en 2011: la Libye et la Tunisie, des pays où, comme ailleurs dans le monde, la présence de l'Union européenne est souhaitée et attendue. En Libye, le contact a été établi rapidement avec le Conseil national de transition et a débouché en novembre sur l'ouverture d'une Délégation de l'Union à Tripoli. En Tunisie, le SEAE a pris l'initiative d'établir une task force internationale associant l'Union et les principales institutions européennes actives dans ce pays avec pour mission de coordonner les opérations de soutien au gouvernement de transition. Ce ne sont que des exemples.

Au total, bien sûr, on est encore loin permettant à l'Union européenne de avons l'habitude de voir l'Union Ashton, la Haute Représentante, est parfois l'objet ne tiennent pas dont nous venons de parler. Quelle service qu'elle dirige ? Dans une y a quelque deux ans, elle l'a défini dupliquer ou de reproduire ce que s'agit de voir où l'Europe peut modeste?



d'un service diplomatique à part entière s'exprimer d'une seule voix, mais nous avancer à petits pas. La tâche de Mme tout sauf aisée et les critiques dont elle est suffisamment compte des contraintes est sa propre conception du rôle du interview qu'elle a donnée à un journal il comme suit : « Il ne s'agit pas de les Etats membres font déjà très bien. Il apporter une valeur ajoutée ». Excès de

- **Dieter Frisch & les Français dans la coopération européenne au développement**
Jean-Pierre Dubois

Dans une conférence qu'il a donnée en décembre 2011, Monsieur Dieter Frisch, qui a été Directeur Général du Développement à la Commission dans les années 80, a expliqué le rôle que les Commissaires et fonctionnaires français ont joué dans le lancement et la consolidation de la coopération au développement européenne ; ceci à l'occasion d'une journée d'étude organisée par l'Agence Française de Développement et le Ministère des Finances à Paris sur le thème: « La France, l'Europe et l'aide au développement des Traités de Rome à nos jours ».

Il n'est pas possible de publier in extenso ce texte très intéressant qui ressuscite une histoire maintenant quelque peu oubliée, et qui stimulera peut-être les souvenirs de nombreux collègues encore présents. Il nous a semblé néanmoins important de renvoyer à ce texte qui dresse un tableau synthétique des trente premières années de la coopération au développement européenne. Avec une première période de 1957 à 1975 durant laquelle la France renonce à son « pacte colonial » contre le partage de l'aide avec les autres États membres ; puis une période de 1975 à 1995, avec l'arrivée des pays anglophones et l'avènement d'une politique mondiale de coopération. On est maintenant, depuis déjà de nombreuses années, dans une phase qui voit la dilution de la coopération au développement dans l'ensemble plus vaste des relations extérieures donnant la prééminence aux aspects politiques (ou ce qui en tient lieu) et aux pays émergents.

M. Frisch met en évidence le rôle déterminant des premiers Commissaires français, parmi lesquels

Jean-François Deniau, Claude Cheysson et Edgard Pisani, ainsi que des premiers fonctionnaires français issus de l'administration coloniale. Ce sont sans doute à ces premiers artisans de l'Europe que l'on doit ce qui reste de coopération au développement dans les relations extérieures actuelles de l'Union. Voir le texte complet sur le site de l'« European Center for Development Policy Management », Issue 96 du 16 décembre 2011 : <http://www.ecdpm.org/>

- **Vers une politique commune de l'énergie dans l'Union**
Jean-Pierre Dubois



L'Union ne dispose pas pour le moment de politique commune de l'énergie. C'est le constat inquiet fait par la Commission dans sa Communication de 2010 : «Energie 2020, stratégie pour une énergie compétitive, durable et sûre» (COM 2010-0639 final⁷).

« Si certains progrès ont été enregistrés, il faut reconnaître que les systèmes énergétiques européens s'adaptent trop lentement alors que l'ampleur des défis augmente. Le marché intérieur de l'énergie reste fragmenté. Les retards dans les progrès technologiques compromettent la sécurité de l'approvisionnement interne en énergie. Les plans d'action nationaux pour l'efficacité énergétique élaborés par les États membres laissent inexploité un vaste potentiel d'économies d'énergie. Il n'y a pas d'approche commune à l'égard des pays partenaires, fournisseurs ou de transit. »

Or, comme Jacques Delors vient de l'écrire récemment : « Aujourd'hui aucun Etat européen n'est en mesure d'assurer par ses seuls moyens un approvisionnement énergétique fiable et abordable à ses citoyens » (Le Soir du 6 février 2012). Tous les responsables s'accordent sur les objectifs : il faut à la fois avoir un marché de l'énergie mieux intégré et mieux interconnecté au niveau européen et fournissant l'énergie à un prix acceptable, accroître la recherche et les investissements dans les économies d'énergie, favoriser une énergie pauvre en carbone (en particulier dans les secteurs de l'électricité et des transports), et assurer la sécurité de nos approvisionnements. Jacques Delors propose aussi un forum de la société civile sur ces questions. C'est sur sa proposition de politique commune de l'énergie (à laquelle Staffan Nilsson, Président du CES européen, est associé) que le think-tank « Notre Europe » a lancé l'étude effectuée par Sami Andoura, Leigh Hancker et Marc Van der Woude : « Vers une Communauté européenne de l'énergie : un projet politique » (site internet de Notre Europe).

Si ces objectifs ne sont pas contradictoires, leur mise en œuvre simultanée impose naturellement des contraintes supplémentaires. Comme le prix de l'énergie va encore augmenter, les objectifs d'efficacité énergétique deviennent de plus en plus importants, de même que produire une énergie réduisant les gaz à effet de serre ; les objectifs environnementaux sont donc maintenant associés aux objectifs énergétiques. De plus, comme le souligne aussi bien la Commission que Jacques Delors : « le budget européen est dérisoire pour les actions communes d'interconnexion des réseaux électriques et gaziers ou pour la recherche sur la production d'énergie à faible émission de carbone ». Le renoncement à terme à l'énergie nucléaire par certains États membres sans concertation pose d'ailleurs une question préalable sur la faisabilité d'une politique commune en

⁷ http://eur-lex.europa.eu/Result.do?RechType=RECH_celex&lang=fr&ihtmlang=fr&code=52010DC0639

Europe ; de même que le fait que le choix du «mix énergétique » reste de la compétence de chaque État membre.

Comme les changements dans le domaine de l'énergie s'étalent sur de longues périodes, la Commission a adopté, le 15 décembre 2011, la feuille de route « Énergie 2050 », qui présente différents scénarios. Dans une interview récente (Le Monde du 16 décembre 2011), le Commissaire Günther Oettinger a insisté sur l'urgence pour l'Union de réduire ses émissions de gaz carbonique d'ici 2050, d'accroître considérablement la part des énergies renouvelables dans la production totale d'énergie, et de réduire massivement notre consommation d'énergie. Modérer les prix de l'énergie ne sera pas facile en raison du coût des infrastructures des réseaux à rénover ou à interconnecter. Les réseaux européens demeurent en effet plus ou moins bien interconnectés : ainsi les connections sont très bonnes en Scandinavie ; en revanche le Nord et le Sud de l'Allemagne sont mal interconnectés.

En ce qui concerne précisément l'amélioration des réseaux « des investissements de l'ordre de 140 milliards d'euros sont nécessaires pour le réseau électrique et de 70 milliards pour le réseau de gaz », sans oublier la connexion des énergies alternatives. Les États membres peuvent-ils être solidaires et prêts à faire ensemble un tel effort financier en période de crise budgétaire ? Ce serait pourtant le prix à payer pour éviter les gaspillages d'énergie et en sécuriser la fourniture à l'ensemble des consommateurs européens. La mise en interconnexion de grands réseaux d'énergie renouvelable serait une des solutions.

Sur la question des contradictions entre les politiques nucléaires française et allemande « il faudra que la politique allemande s'imbrique avec celles de la Pologne, de la République tchèque, de l'Autriche, des Pays-Bas et de la France. Un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir à l'intégration des politiques énergétiques des États membres, notamment pour les infrastructures ».

Au niveau européen, l'Europe continuera à utiliser d'abord des énergies fossiles : le pétrole (35,3%), le gaz naturel (25%), puis le charbon (16,7 %), les énergies renouvelables (16%) et l'énergie nucléaire (10,3). Le gaz, qui va devenir pour l'Europe la source la plus importante d'énergie non renouvelable, pose à celle-ci, avec le pétrole, le problème de la sécurité de ses approvisionnements ; l'Europe n'est en effet autosuffisante que pour 38% de ses besoins en gaz avec une dépendance importante par rapport à la Russie, et avec des degrés de dépendance très différents d'un État membre à un autre.

Ce qui nous amène à l'objectif de sécurité des approvisionnements : celui-ci requiert une approche supranationale et, comme on peut s'en douter, « cet objectif n'a pas été atteint », selon l'étude citée. Les États membres préfèrent les initiatives bilatérales plutôt qu'une approche communautaire, l'Union restant à la merci des surenchères des fournisseurs extérieurs (Russie, Algérie, États Arabes). Ce point fait aussi l'objet de propositions de la Commission.

Il est surprenant qu'après avoir commencé, il y a 60 ans, son existence avec l'énergie (CECA et surtout Euratom et la sécurité nucléaire), l'Union ne soit pas parvenue, en dépit des résultats déjà obtenus, à concrétiser davantage une politique commune dans un domaine aussi vital, malgré la qualité et la constance des efforts fournis par la Commission. Aujourd'hui « presque tous les États membres continuent encore à enfreindre différentes dispositions de la législation communautaire existante en matière d'électricité et de gaz » (étude citée).

Chaque Etat membre souhaite garder le contrôle de sa politique énergétique, alors même que

l'interdépendance existant de fait entre ceux-ci rend plus risquées leurs divergences de politiques. Pourtant 78% des européens appuient l'idée d'une politique commune de l'énergie Il faudrait peut-être une sorte de catastrophe, ou en tous cas une forte alerte, pour que la gouvernance énergétique de l'Union se transforme en une politique commune.



Questions générales

- **La vente en viager : ce qu'il faut savoir**
Norbert Vogel



Le viager a longtemps traîné une réputation malsaine, voire sulfureuse: c'est en effet une opération hautement spéculative, mais parfaitement légale, qui est d'ailleurs encadrée avec précision par le législateur. Le contrat de rente viagère est une convention aléatoire, dont les effets dépendent d'un événement incertain: cet événement, c'est bien sûr la date de décès du vendeur.

Pourquoi vendre en viager ? Souvent le vendeur cherche à s'assurer un revenu mensuel complémentaire à sa pension: dans le cas du viager, ce revenu est garanti, indexé annuellement et libre d'impôts.

Le viager concerne le plus souvent un immeuble, mais peut porter sur d'autres types de biens. Ainsi, Érasme de Rotterdam, grande figure de la Renaissance, avait vendu sa bibliothèque en viager... Dans le présent contexte, nous nous intéresserons toutefois exclusivement à la vente d'un bien immobilier

Un peu de vocabulaire pour commencer: on appelle vente en viager la vente d'un bien dont le vendeur (appelé "crédientier") cède la pleine ou la nue-propiété à un acquéreur (le "débientier") et dont le prix est converti, en tout ou en partie, en une rente viagère (généralement mensuelle) payable jusqu'au décès du crédientier ou jusqu'au terme d'une période déterminée. Les versements périodiques sont appelés "arrérages".

Dans la plupart des cas, le débientier verse au crédientier un "bouquet", c'est-à-dire un montant qui représente environ 10 à 20 % du prix du bien. Si tel est le cas, la rente sera évidemment réduite en conséquence. En tout état de cause, ni le bouquet, ni la rente ne sont imposables. Par ailleurs, le montant de la rente est indexé annuellement. Au choix des parties contractantes, le versement de la rente peut se poursuivre jusqu'au décès du crédientier ou être limité à une certaine période (15 ou 20 ans, par exemple). Dans le cas d'une limitation de durée, le débientier pourra demander une réduction du montant de la rente.

Deux cas de figure peuvent se présenter: la vente en pleine propriété (viager libre) et la vente en nue-propiété (viager occupé).

Lors d'une *vente en pleine propriété*, le vendeur n'occupe plus le bien et en laisse donc l'entière jouissance à l'acquéreur. C'est ce dernier qui supporte alors l'ensemble des frais liés au bien (charges, précompte immobilier, entretien). La valeur d'un viager libre est évidemment bien

supérieure à celle d'un viager occupé, puisque l'acquéreur en dispose dès la date de signature de l'acte. Cette solution est indiquée lorsque le vendeur quitte sa maison ou son appartement pour aller vivre dans une maison de repos, par exemple.

La *vente en nue-propiété* présente un avantage considérable pour le vendeur: celui-ci peut en effet "rester dans ses murs" aussi longtemps qu'il le désire, mais devra payer le précompte immobilier et les charges et assurer un entretien adéquat du bien. Il pourra également mettre le bien en location: outre son droit d'usage et d'habitation, il dispose en effet d'une réserve d'usufruit (c'est-à-dire le droit de jouir d'une chose dont un autre est propriétaire). Si le paiement de la rente est limité à une période déterminée, le créancier pourra faire consigner dans l'acte notarié son droit d'occuper le bien jusqu'à son décès.



Une rente viagère peut être constituée sur une ou deux têtes: ce dernier cas se présentera lorsque le bien mis en viager appartient à un couple dont les deux membres sont encore en vie. On prévoira alors une clause disposant que la rente est réversible à 100 %: concrètement, cela signifie que le conjoint survivant continuera à percevoir la totalité du montant de la rente. Pour l'acquéreur, cette formule est moins favorable: aussi exigera-t-il souvent une réduction de la rente en compensation. La rente viagère peut également être constituée au profit d'un tiers (c'est-à-dire d'une personne autre que le vendeur): elle a alors le caractère d'une donation, mais n'est pas soumise au régime fiscal de celle-ci.

Le Code civil assure au vendeur une protection maximale en cas de défaillance de l'acquéreur: si ce dernier cesse de verser la rente convenue, le créancier pourra demander au juge de paix la résolution de la vente. À ce moment-là, le vendeur retrouve la pleine propriété de son bien et conserve en outre tous les montants (bouquet et arrrages) qui lui ont été versés jusque-là. Il convient toutefois de noter que le débiteur qui n'est plus en mesure d'honorer ses engagements peut céder ses droits et obligations à un tiers, voire revendre carrément le bien pour se procurer les fonds nécessaires au paiement de la rente. Ces opérations nécessitent cependant l'accord du créancier.

Si l'acquéreur vient à décéder avant le vendeur, ses successeurs sont tenus de poursuivre le versement de la rente, à défaut de quoi la vente sera également résolue, avec les mêmes conséquences que dans le cas évoqué ci-dessus. La résolution d'une vente suppose cependant l'existence d'une "clause résolutoire expresse" dans l'acte de vente.

Quelques précisions encore pour terminer:

- Pour pouvoir être mis en viager, un bien doit être libre de toute hypothèque.
- Le versement du bouquet éventuel et du premier arrrage a lieu au plus tard lors de la passation de l'acte authentique chez le notaire.
- Comme il a été dit plus haut, la rente viagère n'est pas imposable, *sauf* quand l'acquéreur est une société ou une personne physique affectant le bien à un usage professionnel (un dentiste qui y installerait son cabinet, par exemple).

Le présent article ne peut donner qu'un bref aperçu d'une matière aussi complexe et technique que le viager. Aussi avons-nous préparé une présentation plus complète que vous pouvez vous

procurer au Secrétariat de l'AIACE Section Belgique (tél.: 02/295.38.42 ou 02/296.48.24 entre 9 h30 et 12h30, courriel: aiace-bel@ec.europa.eu).

Les renseignements donnés reflètent l'état actuel de la législation belge. Ils sont fournis de bonne foi, mais n'engagent ni l'auteur, ni l'AIACE Section Belgique. Seul un notaire pourra vous informer de manière judicieuse et exhaustive au moment de prendre une décision aussi lourde de conséquences.

- **Les cercles de loisirs de la Commission à Bruxelles**

Les activités culturelles, sportives et sociales organisées par les cercles de loisirs agréés par la Commission sont ouvertes à tous les fonctionnaires et autres agents de la Commission, actifs ou retraités, ainsi qu'à leur famille, conjoints et enfants. En 2012, on dénombre 15 cercles culturels et 25 cercles sportifs, soit au total 40 cercles de loisirs, qui comptent environ 4.500 membres.

Voici quelques exemples d'activités de loisirs proposées par les cercles :

- activités culturelles et sociales : arts graphiques, musique, bridge, échecs, bibliothèque,
- photo-club, théâtre, couture, généalogie, cercle de l'enfant et de la famille, ...
- activités sportives : arts martiaux, yoga, gymnastique, danse, natation, nautisme, randonnées,
- équitation, football, basket, volley, badminton, tennis, tennis de table...

Les membres des cercles de loisirs de la Commission pourraient s'adonner à de telles activités dans un cadre différent, indépendant de la Commission, par exemple dans des clubs gérés par des structures communales ou privées. S'affilier à un cercle de la Commission prend donc une signification particulière : le besoin de rencontrer des collègues, anciens collègues ou nouvelles générations de collègues dans un cadre extra-professionnel.

L'existence des cercles de loisirs de la Commission répond à ce besoin. Ainsi, pour être agréé par la Commission, un cercle de loisirs se doit de favoriser des rencontres régulières autour d'une activité sociale, culturelle ou sportive, à l'exclusion de rencontres aléatoires, épisodiques ou uniques. Les cercles accueillent le fonctionnaire ou autre agent tout au long de sa carrière : au début, pour favoriser son intégration ; au long de son parcours, pour soutenir un équilibre sain entre les activités professionnelles et personnelles et, en fin de carrière, pour maintenir un lien avec le milieu où il a passé une grande partie de sa vie.

Il est important de souligner que les cercles de loisirs de la Commission ne sont pas des structures commerciales à but lucratif qui offrent des services à des clients en droit d'exiger des prestations irréprochables. Ce sont des structures associatives gérées par des bénévoles qui y consacrent une partie de leur temps libre, en dehors de leurs horaires de travail à la Commission. La qualité des services offerts par ces cercles dépend donc des disponibilités de leurs membres pour assurer le bon fonctionnement administratif et technique ainsi que la bonne gestion financière des activités. Certains cercles se sont constitués en « Association sans but lucratif (Asbl) » de droit belge, d'autres sont une simple « Association de fait » qui doit toutefois être conforme aux statuts-types de cercle de la Commission, notamment gérée par un comité exécutif comportant un président, un trésorier et un secrétaire.

Les cercles de la Commission peuvent fonctionner grâce aux cotisations de leurs membres et à une subvention de la Commission, sur demande et sous réserve d'acceptation. Les cotisations doivent pouvoir couvrir l'organisation des activités courantes, notamment le paiement du matériel à usage collectif et des animateurs, moniteurs et professeurs si nécessaire. Les subventions de la Commission sont destinées à couvrir les frais de location de salle, lorsque la Commission ne peut pas fournir d'espaces appropriés ; elles peuvent également concerner des aides au démarrage de nouveaux cercles, à la promotion des activités d'un cercle ou à l'organisation d'événements particuliers par les cercles.

Certaines activités culturelles et sportives se déroulent dans des bâtiments de la Commission, notamment au Van Maerlant et au Centre Interinstitutionnel à Overijse. D'autres ont lieu dans des centres sportifs ou culturels communaux. Par ailleurs, il existe un projet de construction de salles polyvalentes pour les cercles au bâtiment Van Maerlant.

Chaque cercle est responsable de ses activités et dispose donc d'une certaine autonomie. Il établit son calendrier d'activités et organise sa publicité ; il tient une assemblée générale annuelle pour faire le bilan de ses activités, préparer son programme pour le futur et élire son comité exécutif.

La tutelle des cercles est assurée par la DG HR (Ressources Humaines et Sécurité) en liaison avec le COPAS (Comité Paritaire des Actions Sociales). Outre la subvention éventuelle, la Commission offre aux cercles la possibilité de promouvoir leurs activités sur MyIntraComm, dans les pages de « Commission en Direct » ou par affichage dans les bâtiments. Par ailleurs, le Bureau d'accueil organise des événements tels que les « Info Days » ouverts aux nouveaux fonctionnaires et agents.

À l'interface entre la DG HR et chaque cercle se trouve le Groupement des Cercles de Loisirs (GCL) et son comité exécutif qui est constitué de représentants élus parmi les membres des cercles. Son rôle est de faire circuler l'information dans les deux sens. Le GCL informe les cercles du cadre fixé par la DG HR pour agréer et subventionner les cercles ainsi que des actions de communication organisées par la DG HR. Dans l'autre sens, le GCL transmet à la DG HR les données et demandes annuelles des cercles avec ses propositions de répartitions des subventions. Le GCL tient une assemblée générale annuelle pour présenter devant les responsables des cercles les rapports annuels concernant les activités, les aspects financiers et juridiques et les propositions de subventions ainsi que discuter de préoccupations communes aux cercles telles que les questions d'infrastructures et d'assurances. Le comité exécutif est élu lors de cette assemblée générale.

Les retraités sont les bienvenus dans les cercles de la Commission. Souvent d'ailleurs, ils participent activement à l'animation et à la gestion des cercles et il faut les en remercier chaleureusement.

Pour plus d'information, il convient de consulter les pages consacrées aux cercles sur MyIntraComm 1: à partir de la page d'accueil "pensionnés", allez dans la rubrique "Vie pratique-loisirs" et cliquez sur "Cercles de loisirs Bruxelles".

Pierre GODIN

Président du comité exécutif du Groupement des Cercles de Loisirs (GCL) de la Commission à Bruxelles

La liste des responsables se trouve en fin du présent numéro !



Les Brèves

• L'Union européenne veut protéger la Terre contre la chute d'un astéroïde

Les probabilités de la chute d'un énorme astéroïde percutant de plein fouet la Terre sont faibles, mais les conséquences d'un tel cataclysme seraient tellement élevées (destruction d'une région ou d'un pays entier selon la taille et la vitesse du bolide) qu'un petit groupe international de scientifiques a lancé un programme d'étude très sérieux pour essayer d'éviter l'impact d'un « corps géocroiseur », les 8.000 astéroïdes et comètes connus qui passent régulièrement à proximité de notre planète.

Le programme NEOSHIELD a été financé par l'Union européenne à hauteur de 4 millions d'euros pour une durée de trois ans et demi et ses organisateurs se sont réunis pour la première fois en janvier à Berlin. Ils étudient les trois méthodes les plus prometteuses pour contrer le phénomène.



La première méthode consiste à envoyer une sonde spatiale devant percuter à toute vitesse l'astéroïde. La deuxième prévoit une sonde spatiale placée le plus près possible de l'astéroïde afin d'en modifier la trajectoire. La troisième, qui est aussi la plus contestée, consiste à faire exploser une charge nucléaire à proximité du géocroiseur : elle serait envisagée en dernier recours, soit pour un astéroïde très gros, soit pour un objet dangereux qui serait détecté trop tard.

Source : Le Figaro

• De la vaisselle rouge pour perdre du poids !

À l'Université de Bâle, des chercheurs ont constaté que l'on mange moins d'amuse-gueules quand ils sont présentés sur une assiette rouge ; une équipe de l'Institut de psychologie de l'Université de la ville suppose que le rouge agit comme un signal d'arrêt subtil et ils se réfèrent entre autres aux feux de signalisation dont le rouge est une injonction à l'arrêt ...



Une première expérience a été menée avec 41 étudiants de sexe masculin à qui l'on a présenté une boisson sucrée ; il a été constaté que ceux ayant reçu un gobelet rouge ont bu 40% en moins que ceux au gobelet bleu.

Lors de la seconde expérience, il fut remis à 109 participants une assiette soit rouge, soit bleue, soit blanche contenant 10 bretzels.

Les personnes qui ont reçu une assiette rouge n'ont mangé qu'un peu plus de la moitié des bretzels consommés par les autres.

Les chercheurs souhaitent utiliser ces informations pour mettre en place une diète efficace dans le but de réduire l'obésité, l'alcoolisme et les maladies liées à une mauvaise alimentation.

Source : Belga / Libre Belgique.

- **Europäische Rakete « Vega » ins All gestartet**

Die neue europäische « Vega-Rakete » ist im Februar erfolgreich zu ihrem Jungfernflug gestartet. Die 30 Meter hohe und 138 schwere Trägerrakete wurde komplett in Europa entwickelt. Bei der ersten Mission wird sie neun kleine Wissenschafts- und Erdbeobachtungssatelliten im Gepäck haben.



Rund neun Jahre lang haben Ingenieure an der Entwicklung der « Vega » gearbeitet. Die Programmkosten werden mit 710 Millionen Euro angegeben.

Aus 'Der Spiegel'

- **Appel d'urgence européen : le 112**

Le 112 est un numéro d'appel d'urgence européen que vous pouvez utiliser dans les 27 Etats membres de l'Union européenne en cas d'accident, d'agression ou dans toute autre situation de détresse. Ces pays sont : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Roumanie et Bulgarie.

Le Conseil de l'Union a pris cette décision afin d'éviter que toute personne qui se rend dans un autre pays de l'Union européenne ne doive à chaque fois mémoriser les numéros d'appel d'urgence propres à ce pays.

Le 112 (gratuit) existe et fonctionne partout dans l'Union européenne. En principe, vous utilisez la langue du pays dans lequel vous vous trouvez. Mais en général, les centralistes qui reçoivent votre appel peuvent également vous répondre en anglais.

Le message "*réseau pas disponible - uniquement numéro de secours*" apparaît sur l'écran de mon GSM lorsque des perturbations surviennent dans les réseaux GSM et rendent ces derniers inutilisables. Même dans ce cas, vous pouvez ainsi lancer un appel de secours avec votre GSM si vous êtes dans une situation de détresse ou témoin d'une agression ou d'un accident.

En Belgique, actuellement les appels au 112 sont traités par les centres 100. Il faut donc former le 112 en cas d'accident, de malaise et d'incendie. En cas d'agression ou d'autre appel urgent destiné à la **police**, **il est plus efficace de s'adresser directement au 101.**

❖ Ils nous ont quittés

Entre janvier et mars 2012

<i>Nom, Prénom</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Date de décès</i>	<i>Institution</i>
AUDEBEAU Jean-Pierre	1935 / 10 / 15	2011 / 12 / 17	COM
BAUMANNS Monika	1942 / 11 / 26	2011 / 12 / 21	COM
BERNASCONI Aldo	1920 / 02 / 14	2011 / 11 / 29	COM
BINI-SMAGHI Bino	1925 / 12 / 18	2012 / 01 / 20	COM
BLASIUS Winfried	1937 / 06 / 02	2011 / 12 / 06	COM
BRESESTI Anna Maria	1931 / 10 / 14	2011 / 12 / 05	COM
BUETTNER Robert	1927 / 09 / 03	2011 / 12 / 24	COM
BULINCKX Georges	1938 / 11 / 06	2011 / 12 / 22	COM
CICUTTA-VELLE Hélène	1917 / 06 / 18	2011 / 12 / 04	COM
COKER John	1925 / 03 / 19	2012 / 02 / 18	COM
CORNESSE Solange	1939 / 11 / 17	2012 / 01 / 27	COM
DE CREMER Juliette	1930 / 06 / 03	2011 / 11 / 02	COM
DE MARCH Marco	1939 / 05 / 05	2012 / 01 / 01	COM
DE NETTANCOURT Dreux	1933 / 05 / 18	2011 / 12 / 20	COM
DE PAOLI Pierino	1921 / 03 / 24	2011 / 12 / 20	COM
DE WEIRDT Jaak	1941 / 10 / 23	2012 / 01 / 15	CM
DRAGONAS Helene	1946 / 08 / 17	2012 / 01 / 17	CM
FERRAN PEREZ-PORTABELLA Joaquin	1943 / 03 / 20	2012 / 02 / 06	COM
FORVASS Bo	1945 / 07 / 31	2012 / 01 / 29	COM
FOUKIS Ilias	1940 / 05 / 05	2012 / 01 / 22	PE
FRIZ Costantino	1923 / 03 / 07	2011 / 12 / 23	COM
GOLETTI Giovanni	1934 / 01 / 08	2011 / 11 / 16	CC
GROSBER Antoinette	1917 / 09 / 06	2011 / 12 / 29	COM
GROSSKREUTZ Siegfried	1914 / 08 / 25	2011 / 12 / 28	COM
GUILBAUD Monique	1937 / 12 / 17	2012 / 01 / 06	COM
HALLMANN Herbert	1914 / 03 / 03	2011 / 11 / 19	COM
JACCHIA Enrico	1923 / 06 / 08	2011 / 12 / 17	COM
JACOBS Léa	1937 / 06 / 27	2011 / 12 / 14	COM
JAWORSKI Edmond	1930 / 01 / 18	2011 / 11 / 21	COM
JENSEN John	1947 / 05 / 25	2012 / 02 / 10	CM
KELLER Eugène	1935 / 03 / 05	2011 / 11 / 27	PE
KOCH Micheline	1947 / 11 / 09	2012 / 02 / 06	PE
LAMBERT-KUPP Maria	1922 / 08 / 21	2011 / 12 / 29	COM
LEITAO Bente	1935 / 01 / 13	2012 / 02 / 10	COM
LEUSSINK Gerhardus	1932 / 04 / 29	2012 / 02 / 08	COM
LOPEZ Julio	1953 / 04 / 11	2012 / 01 / 12	CES
MARSHALL William	1933 / 04 / 16	2012 / 01 / 11	CES
MAYNE André	1926 / 03 / 08	2011 / 12 / 13	COM
MEEES Monika	1942 / 10 / 24	2012 / 02 / 09	COM
MEYER Ursula	1918 / 05 / 02	2012 / 02 / 03	COM

MILITIS Henri	1936 / 08 / 04	2012 / 01 / 01	PE
MINARI Artemio	1924 / 12 / 07	2011 / 12 / 28	COM
MOLINIER Andrée	1928 / 07 / 28	2012 / 02 / 26	COM
MONDINO Pierluigi	1941 / 06 / 10	2011 / 12 / 17	COM
MORONI Gino	1928 / 09 / 03	2012 / 02 / 11	COM
NAGELKERKE Bertha	1944 / 06 / 28	2012 / 02 / 12	PE
NATIS Anne-Marie	1945 / 04 / 22	2012 / 02 / 18	CM
NOBEL Lendert	1922 / 08 / 06	2011 / 11 / 26	COM
PALERMO Enrico	1934 / 10 / 12	2012 / 01 / 17	COM
PARR John	1934 / 09 / 25	2011 / 12 / 03	CM
PAU Antoine	1927 / 08 / 07	2012 / 01 / 14	PE
PEETERS Marie-Thérèse	1943 / 05 / 14	2012 / 01 / 26	COM
PETER Friedrich	1928 / 06 / 20	2012 / 02 / 14	COM
PLEISS Gabriele	1938 / 01 / 20	2012 / 01 / 03	COM
PORFIRIONE Enrico	1916 / 10 / 18	2012 / 01 / 16	COM
ROMANO Michele	1945 / 07 / 01	2012 / 01 / 28	CM
ROTH Margot	1930 / 08 / 24	2011 / 12 / 24	COM
SARAGONI Walter	1922 / 08 / 05	2012 / 01 / 07	COM
SAVILLE Robin	1928 / 08 / 22	2012 / 01 / 25	COM
SAVINI Rocco	1925 / 09 / 04	2012 / 02 / 17	COM
SCHEPER Hermina	1943 / 08 / 09	2012 / 01 / 15	COM
SHEEHAN Jeremiah	1931 / 12 / 22	2011 / 12 / 23	COM
SUSANNE Joseph	1931 / 10 / 19	2011 / 12 / 24	COM
THILL Yvonne	1924 / 10 / 17	2012 / 01 / 05	COM
TOMASINA Giampiero	1941 / 04 / 09	2011 / 11 / 11	COM
TUNNACLIFFE Jeremy	1945 / 09 / 01	2011 / 11 / 29	COM
VAN BROEKHOVEN Marcel	1939 / 09 / 25	2012 / 01 / 13	COM
VAN CAUWENBERGHE Albert	1925 / 02 / 17	2012 / 01 / 25	COM
VAN CRAEYENEST Félix	1939 / 08 / 30	2012 / 01 / 01	CM
VAN DER ELST Jan	1922 / 08 / 17	2012 / 02 / 09	COM
VAN NIEL Antonius	1926 / 08 / 31	2012 / 02 / 05	COM
VAN PUFFELEN Pieter	1941 / 08 / 15	2011 / 12 / 30	COM
VIDO Angelina	1927 / 01 / 13	2012 / 01 / 21	PE
VIGNES Daniel	1924 / 02 / 11	2011 / 12 / 31	CM
WALKER Ronald	1941 / 01 / 18	2012 / 02 / 12	COM
WEBER Albrecht	1922 / 07 / 26	2011 / 12 / 03	COM
WESTENBROEK Johannes	1935 / 02 / 22	2012 / 01 / 31	PE
WITTE Karl	1929 / 06 / 10	2011 / 12 / 31	CC
ZANARDI Adriana	1930 / 05 / 18	2011 / 12 / 23	COM
ZANIER Aldo	1942 / 09 / 20	2011 / 12 / 28	CM
ZUBANI Innocenzo	1938 / 02 / 13	2012 / 01 / 10	COM

❖ Les Anciens publient

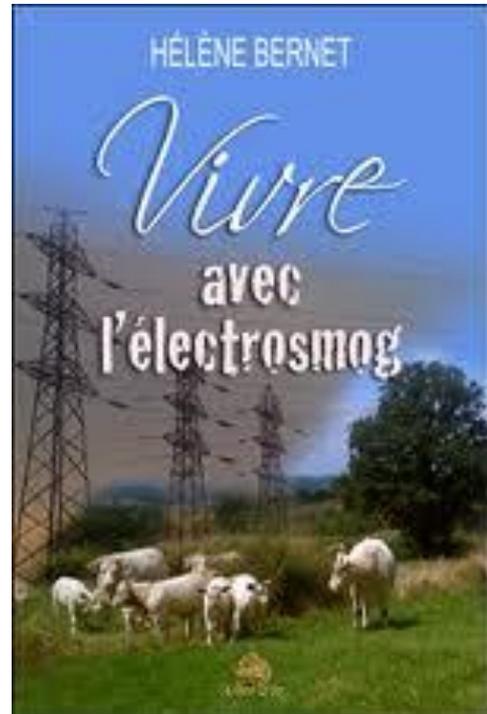
• **Vivre avec l'électrosmog**⁸*Hélène Bernet*

Nous sommes des êtres électro-magnétiques. Notre cerveau contient, par gramme, plusieurs milliards de microcristaux de magnétite. Cette centrale électro-magnétique contrôle la physiologie humaine, la fondation EDF elle-même le proclame.

Notre système nerveux fonctionne à l'aide de courant électrique, ultra-faible mais porteur d'information. Le rouge du sang est dû à l'oxyde de fer, magnétisable. La thérapie par les champs pulsés est connue depuis plusieurs décennies. La science a fait récemment une avancée majeure qui démontre et exploite le contrôle physiologique par les champs : « La prolifération des cellules cancéreuses est inhibée par des irradiations de champs électromagnétiques en fréquences et modulations spécifiques » (Next-up News No 1864, 3 décembre 2011).

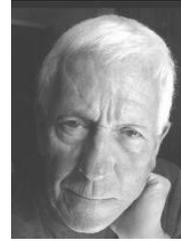
Mais la médaille a un revers : ce qui peut guérir peut aussi agir en sens inverse. Notre environnement est de plus en plus chargé en rayonnements divers, discordants, dont l'influence combinée dans l'espace et cumulée dans le temps n'est guère étudiée, encore moins contrôlée. La sensibilité de nos cellules à l'environnement, qui régule l'expression des gènes (épigénèse), est connue en microbiologie. L'électrohypersensibilité est l'une des conséquences, physiquement et socialement invalidante, des interférences électro-magnétiques.

Des solutions existent, mais les problèmes étant peu médiatisés, les solutions le sont encore moins. L'auteure, qui a vécu quelques mois l'état d'électro-hypersensibilité, a l'expérience du problème et présente ici des solutions.



⁸ <http://www.arbredor.com/vivre-avec-l-electrosmog>. Prix : 12 CHF (10 €). Disponible en ligne, aux éditions Arbre d'Or www.arbredor.com eBook sous formats PDF (283 pages) et epub. À paraître en version papier aux éditions Xenia

• ***A European Life – from war to peace, Memoirs by Michael Tracy***⁹



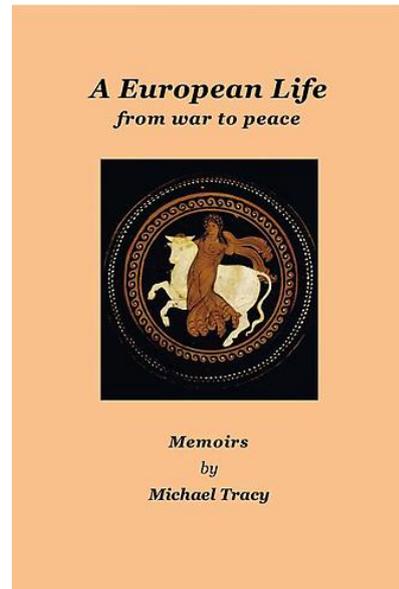
« *To those who think Europe matters and even more so, to those who don't* » M. Tracy

In these Memoirs, Michael Tracy describes his life in several European countries and working in various international contexts. They extend from his childhood in Scotland during the Second World War, his education at a famous "public school" (Fettes College in Edinburgh) and at Cambridge University; and his work in several international organisations, particularly the Council of Ministers of the European Union where he could observe at close quarters the EU's decision-making process.

The Memoirs also relate to his academic career, lecturing in various European universities, including Wye College in England and the College of Europe in Bruges. In Moscow in 1991 he witnessed at close quarters the collapse of the Soviet Union, and subsequently was involved in a new institute in St. Petersburg. Subsequently he had advisory roles in the countries of Central/Eastern Europe during their transition to market economies and accession to the European Union.

The final chapter assesses issues currently facing both the European Union and Russia. Taking the story up to May 2010, it discusses the eurozone rescue package, and the implications of Britain's new coalition government for the country's relations with the EU.

He concludes his book with: "We can be grateful that at least within the European Union, twenty-seven nations have created links which make war between them inconceivable, showing that former enemies can work and progress together."



⁹ Coordonnées sur Amazon.co.uk <http://www.amazon.co.uk/European-Life-Michael-Tracy/dp/2930590009>
Published July 2010, 152 pages, ISBN 978-2930590-00-4. From Amazon at 7.99 (or less) also an e-book (Kindle, sony, W.H. Smith, etc).

❖ **Que sont-ils devenus ?**

- **Jacqueline Lastenouse, une passion, l'histoire de la Commission**
Philippe Loir



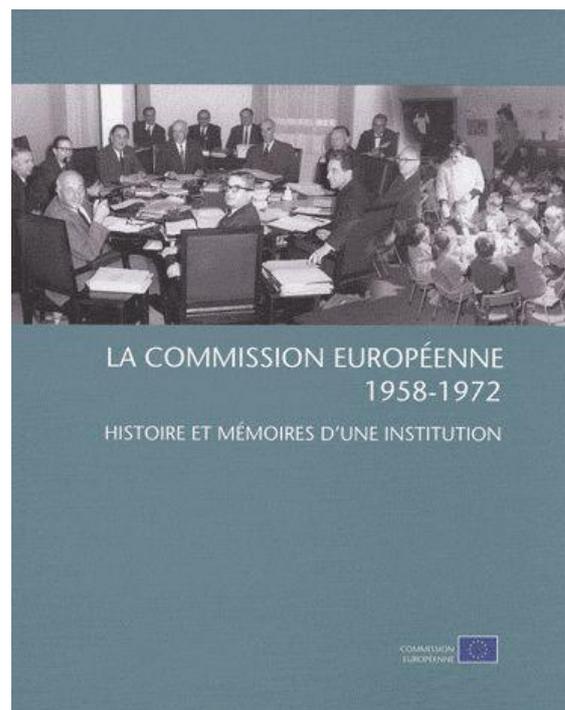
De jeune stagiaire à la Commission jusqu'à son départ à la retraite en 2001, la carrière de Jacqueline Lastenouse s'est déroulée toute droite sous le signe des relations entre la Commission et le monde universitaire, notamment dans le cadre de l'information universitaire et des chaires Jean Monnet, pour soutenir les initiatives universitaires d'enseignement et de recherches visant à transmettre des connaissances sur les communautés européennes et l'intégration européenne.

Lors de ses contacts avec le monde universitaire et avec des historiens, elle s'est rendu compte que l'identité de la Commission européenne restait floue dans la conscience collective et que l'Institution se confondait trop souvent avec une nébuleuse désignée par « Bruxelles ». L'identité d'une institution se lisant dans son histoire, elle était convaincue que l'écriture d'une Histoire interne à la Commission, outre le devoir de mémoire qu'elle remplirait, pourrait contribuer à une meilleure perception de l'Institution. Aussi au moment de son départ à la retraite, le Secrétaire général de la Commission de l'époque, David O'Sullivan qui connaissait ses préoccupations, lui a demandé de préparer un rapport de faisabilité sur la réalisation d'une Histoire interne de la Commission, histoire qui, grande nouveauté, devait être écrite par ses acteurs dont la mémoire allait fatalement bientôt se perdre. Il fallait faire vite.

Le Projet reçoit l'accord du Président Prodi et du Collège qui va permettre de lancer un appel à candidatures auprès des historiens. Cet appel précise qu'il s'agit « ... d'écrire une histoire de la Commission du point de vue interne...de rendre compte des logiques développées par la Commission, qui expliquent son évolution en tant qu'institution et ses modes de fonctionnement...ce souci implique l'importance attachée au recueil d'informations (témoignages écrits ou oraux) auprès des individus qui ont développé en son sein ces logiques de comportement de l'institution.... ».

C'est le Consortium proposé par le Professeur Michel Dumoulin de l'Université catholique de Louvain qui est choisi pour mener à bien l'opération.

Le projet avait un aspect novateur car il était basé sur les témoignages des anciens. Il fallait les identifier dans un premier temps pour les interviewer. C'est un Comité des anciens qui a



réalisé cette lourde tâche et a servi d'interface avec le Consortium. Il comprenait outre Jacqueline Lastenouse, Robert Pendville, Giuseppe Ciavarini-Azzi, Jean-Claude Eeckhout, Paolo Ponzano, Georges Rencki. Ces deniers selon les thèmes traités, ont fait appel à d'autres anciens collègues.

Les interviews de plusieurs heures chacune, ont été réalisées par des historiens et des chercheurs suivant des règles scientifiques strictes. Elles représentent en moyenne 50 pages chacune et ont été déposées auprès des archives historiques à l'Institut universitaire européen de Florence. Le Fonds des archives orales y garde les 150 interviews qui ont servi à rédiger le premier volume de l'histoire de la Commission européenne pour la période 1958-1972 publié en 2007.

Ce livre, présenté officiellement par le Président Barroso¹⁰, est bien illustré, plein d'informations, et donne un visage humain à une administration européenne mal connue. Jacqueline Lastenouse regrette toutefois amèrement que sa diffusion par l'OPOCE soit restée confidentielle. En effet sur 11.000 exemplaires produits, la vente représente seulement 1.410 exemplaires tandis que 3.600 ont été distribués gratuitement et que les stocks s'élèvent à 6.000 exemplaires alors que des milliers de fonctionnaires ignorent souvent l'histoire de leur maison.

Mais le travail n'est pas fini pour Jacqueline Lastenouse qui consacre bénévolement, en relation étroite avec le Secrétariat Général, un bon mi-temps à cette activité. La poursuite du projet repose sur un consensus implicite pour un volume 2 allant de 1973 à la signature de l'Acte Unique en 1986 et pour lequel 250 interviews ont déjà été réalisées. Le volume 3 portera sur la période des années 1990 à 2.000 ou 2.002, celle des nouveaux Traités fondateurs, de l'ouverture à l'Est et de l'adoption de l'euro.

La dimension des domaines à couvrir avec les élargissements ne cessant de s'étendre, d'autres méthodologies seront à envisager. L'idéal pour Jacqueline Lastenouse serait que désormais une structure permanente existe au sein de la Commission pour recueillir la mémoire des anciens suivant des règles scientifiques au fur et à mesure de leur départ. En effet l'expérience passée prouve que les mémoires récoltées sont d'une richesse inespérée. Il ne faut pas les perdre alors que les départs à la retraite de très nombreux fonctionnaires vont s'accélérer.

Elle estime que les grandes réalisations comme celle de la construction européenne requièrent des témoignages du vécu de leurs acteurs parce qu'eux seuls sont capables de véhiculer l'esprit du projet.

Elle pense aussi que l'AIACE pourrait jouer un rôle dans le recueil auprès des anciens d'une histoire de la Commission à laquelle ils sont fiers d'avoir appartenu.

Le premier volume : La Commission européenne 1958-1972, histoire et Mémoires d'une Institution, 642 pages, peut être commandé à l'OPOCE, Luxembourg.

¹⁰ Nous rappelons que ce livre a fait l'objet d'une analyse par Daniel Guggenbuhl dans le VOX 81 de sept/déc, 2008 page 9.

❖ **Courrier des lecteurs****1. A propos de la conférence de M. Arrignon sur la Turquie mentionnée dans le numéro 57 de l'Écrin, voici la réaction de notre collègue J.-F. Drevet adressée à la rédaction le 17 février 2012.**

Je viens de recevoir l'Écrin n°57, dans lequel je trouve le compte rendu d'une conférence de Jean-Pierre Arrignon sur la Turquie.

Ayant travaillé sur le dossier turc quand j'étais en activité à la Commission (et continuant à le faire comme expert indépendant) et tout en étant très favorable à ce pays, je suis un peu surpris que vous n'ayez pas jugé nécessaire d'indiquer, dans cette affaire controversée, qu'il existe d'autres points de vue.

La Commission, qui établit sur ce pays un rapport annuel très documenté (le dernier disponible remonte au mois d'octobre dernier) n'est pas aussi optimiste que le professeur Arrignon. Si ce n'est plus notre rôle de faire la publicité des activités de notre ancien employeur, il aurait peut-être été quand même utile de mentionner au moins le travail effectué par nos collègues.

Sur le fond du problème, l'actualité récente confirme la justesse de leur analyse et les illusions du professeur Arrignon. À l'évidence, la Turquie n'est pas en train de devenir une « *force de recomposition pacifique du Proche et du Moyen-Orient* », comme en témoigne malheureusement le peu de résultat de la politique de « *zero problem with neighbours* » du ministre Davutoğlu : non seulement les anciens problèmes de voisinage (Grèce, Chypre, Arménie) n'ont pas été résolus, mais le gouvernement en place en a ajouté de nouveaux (avec Israël, l'Irak, la France etc...) Quant au refus d'Ankara de se conformer aux sanctions décidées par l'UE pour empêcher l'Iran de se doter de la bombe atomique, faut-il y voir une bonne utilisation « *du savoir-faire tiré d'une pratique multiséculaire* » ?

Comme il est très probable que beaucoup de nos collègues s'intéressent à ce problème, je vous ferai la suggestion d'en débattre de manière plus objective et au moins de publier ma réaction.

2. A propos de la traduction de l'Hymne à la joie.

Ndlr. Une de nos membres, Madame Irene Steels-Wilsing, a répondu à la sollicitation exprimée par D. Guggenbühl à propos de l'Hymne à la joie évoqué dans l'Écrin n°57. Voici une nouvelle version proposée par notre lectrice en date du 5 février 2012.

J'ai relevé le défi de proposer une traduction modifiée du texte de Friedrich Schiller. En tant que traductrice particulièrement mélomane, j'aborde cet exercice tout autrement. Pour autant que le contenu, le message et l'atmosphère du poème soient sauvegardés, je ne dois pas nécessairement retrouver chaque mot de l'original dans la traduction. Ce qui est, par contre, primordial pour moi, c'est le mètre, voire la « chantabilité » de la version dans l'autre langue. Je veux dire que je dois pouvoir chanter ce texte sur la mélodie de Beethoven sans trop violer la langue française par une accentuation antinaturelle.

Sans vouloir heurter la sensibilité des admirateurs de l'original, permettez moi de vous révéler ceci : Schiller n'aurait pas du tout été fier de « Hymne à la Joie » et aurait même dit que c'était ce qu'il avait écrit de plus mauvais... Choquant ou amusant ?

Version de Mme Steels-WilsingVersion publiée dans l'Ecrin n° 57Ode à la JoieOde à la Joie

Joie, belle étincelle divine,
 Ô fille de l'Élysée,
 Dans ton sanctuaire nous entrons
 Ivres de ton feu sacré.
 Car tes charmes réunissent
 Ce que la mode a séparé ;
 Tous les hommes deviennent frères
 Où tes ailes se sont posées.

*Ô Joie, belle étincelle divine,
 Fille de l'Elysée,
 Nous entrons ivres d'enthousiasme,
 Ô Déesse, dans ton sanctuaire.
 Tes charmes réunissent
 Ce que la mode sépare;
 Tous les hommes deviennent frères
 Là où tes douces ailes reposent.*

Par millions, frères, soyez enlacés !
 Ce baiser au monde entier !
 Au-dessus du firmament
 Veille sur nous un père doux et aimant.

*Soyez unis êtres par million !
 Qu'un seul baiser enlace l'univers !
 Frères, au-dessus du pavillon des étoiles
 Doit résider un père bien-aimé !*

An die Freude

*Freude, schöner Götterfunken,
 Tochter aus Elysium,
 wir betreten feuertrunken,
 Himmlische, dein Heiligtum.
 Deine Zauber binden wieder,
 was die Mode streng geteilt,
 alle Menschen werden Brüder,
 wo dein sanfter Flügel weilt.*

*Seid umschlungen, Millionen!
 Diesen Kuss der ganzen Welt !
 Brüder – überm Sternenzelt
 muss ein lieber Vater wohnen.*

3. Extraits de la lettre de Monsieur Dieter Frisch (ancien Directeur Général de la DG Développement) adressée (4 janvier 2012) à J.-B. Quicheron

Je voudrais d'abord, en ce début d'année, vous présenter mes bons vœux et vous féliciter, vous et votre équipe, de l'excellent travail que vous faites à l'Ecrin. Je ne connais pas la qualité des bulletins des autres sections ; par rapport au bulletin international Vox, vous avez de toute façon, une très bonne longueur d'avance.

Je vous envoie ci-joint une contribution que j'ai faite à Paris à une grande conférence d'une journée (8 décembre 2011) organisée par l'Agence française de Développement et le Ministère des Finances (IGPDE) sur « La France, l'Europe et l'aide au développement des Traités de Rome à nos jours ».

J'étais, avec Bernard Petit, le seul témoin en face d'un nombre impressionnant d'universitaires, chercheurs, historiens et politologues. Si ma contribution avait quelque chose d'original, c'est notamment que j'ai fait la différence entre le rôle de la France et celui des Français, pour bien montrer qu'un Commissaire ou un fonctionnaire européen ne représente pas son pays (ce qui paraît évident pour nous, mais ne l'est pas pour d'autres !) que les Cheysson et les Pisani ont suivi des lignes politiques bien indépendantes, même personnelles

Si vous pensez que ce témoignage – notamment la deuxième partie qui se réfère à des personnalités que beaucoup d'anciens ont connues personnellement – présente un intérêt pour les lecteurs de l'Écrin, vous pouvez les mentionner dans un prochain Écrin. Mais svp, sentez- vous absolument libre

NdlR. Vous trouverez le texte de cet exposé à l'adresse site <http://www.ecdpm.org/>, dans la case « Search » tapez 'Frisch Français développement', le premier texte affiché sera le texte intégral de M. Frisch !

Pour ceux qui lisent l'Écrin sur internet voici l'adresse exacte :

[http://www.ecdpm.org/Web_ECDPM/Web/Content/Download.nsf/0/280727784BAD0605C12579660042D5E2/\\$FILE/Frisch%20on%20French%20Development%20Policy.pdf](http://www.ecdpm.org/Web_ECDPM/Web/Content/Download.nsf/0/280727784BAD0605C12579660042D5E2/$FILE/Frisch%20on%20French%20Development%20Policy.pdf)

Notre collègue Jean-Pierre Dubois, qui contribue à chaque numéro de l'Écrin, a proposé spontanément de faire un résumé du texte de M. Frisch que vous trouvez à la page 18 du présent numéro. Qu'il en soit remercié !

4. Réaction de M. Walter Eifler, président de la section Allemagne de l'AIACE, à propos de l'article sur l'Allemagne dans l'Écrin n° 57, page 28 adressée à J.-B. Quicheron

J'ai lu avec intérêt votre article sur l'Allemagne, surtout parce qu'il est intéressant de voir, comment les collègues européens voient l'Allemagne.

Je crois en fait que l'Allemagne (en compagnie de la France) n'a qu'à regretter, après avoir violé le Pacte de stabilité en 2004, d'avoir refusé, sur la base de son poids politique, les conséquences qui en découlaient et cela a donné un mauvais exemple. Il est vrai aussi que l'Allemagne, qui vit dans l'aisance et qui jusqu'à présent n'a fait que profiter de l'euro, se doit d'être solidaire avec les pays en difficulté, je l'ai écrit moi-même dans l'éditorial du dernier Kurier¹¹. D'autre part, il est nécessaire de mettre des moyens à disposition des pays en difficulté mais seulement à certaines conditions - qui par la force des choses sont dures -, car autrement ces moyens seraient perdus sans avoir résolu les problèmes pour autant. J'ai vécu pendant 40 ans en Italie, et nous avons vu pendant ce temps tous les défauts du système que l'on constate actuellement en Grèce, peut-être un peu moins fortement, du moins au Nord, mais entraînant les mêmes conséquences, ce qui fait qu'aujourd'hui encore le pays en souffre.

À cette occasion, je voudrais quand-même corriger quelques chiffres quant aux horaires de travail. Je n'ai pas les derniers chiffres, mais ceux de 2008: l'horaire de travail moyen en Allemagne est de 41,2 heures, elle est donc en 22ème position dans l'UE, cela veut dire qu'il y a encore 21 pays dans

¹¹ Bulletin de la Section Allemagne, <http://www.aiace-de.eu/>

UE où l'on travaille moins. Alors, l'Allemagne va bien, mais il est vrai aussi que les Allemands travaillent encore.

Ein herzlicher Gruss aus Frankfurt

5. Lettre de Paul Collowald du 30 janvier 2012¹² adressée à D. Guggenbühl

L'Ecrin reste toujours une publication pleine d'intérêt, ses thèmes traitant du présent, du passé et de l'avenir. En ta compagnie, on regarde vers le ciel (Galileo) et on ne néglige pas l'élan que peut donner un hymne, car, en ce début d'année, nous avons bien besoin d'élan européen.

Ceux qui voudraient en savoir plus ... peuvent aller sur le site à Luxembourg : <http://www.ena.lu> , où se trouve mon récit détaillé sur les origines strasbourgeoises et européennes de l'Hymne. Chercher « symboles », article de P. Collowald intitulé « D'Azur et de Joie »...

P.S. A la « Maison de R. Schuman », à Scy-Chazelles (près de Metz) il y a désormais un musée ; de mai à octobre est organisée une Exposition sur les Hymnes nationaux à travers les âges, jusqu'à l'Hymne européen. Visite à combiner avec « Metz-Pompidou » ?

6. Poème de Giulia POTTO, Bruxelles

Nous avons reçu un joli poème en italien de notre collègue Giulia Potto que nous publions avec plaisir

Il sogno

*Fra i rami un fiore s'apre al sole bianco.
Sorrìde come al nascere del Tempo
Serenamente schiude la corolla
tremula in gioia (quale era il tormento
nella notte ?) : s'accende, e tutta volgesi
verso le trasparenze mattinali
rossa corolla tremula di gioia*

*un cinguettio ne l'aria cristallina,
voce divina della luce nuova.
(Perché, perché piangevi nella notte ?)*

*Oh, non sognare ! Il sole é quasi il sangue
delle cose che mai più non morranno :
anche le morte foglie se n'illuminano.
Mai non sognare più, con l'occhio fisso
Nel nulla : guarda il sole i rami il fiore,*

12 Les mots soulignés l'ont été de la main de l'auteur de la lettre

*L'acqua sorgiva al colmo de la roccia,
o la betulla avida di cielo
mormorante preghiere in un silenzio
límpido : cose vive, e Dio le adora.
E la pupilla tua ride d'amore.*

❖ Rions un peu !

• La vieillesse vue par Philippe Noiret !

Il me semble qu'ils fabriquent des escaliers plus durs qu'autrefois. Les marches sont plus hautes, il y en a davantage. En tout cas, il est plus difficile de monter deux marches à la fois. Aujourd'hui, je ne peux en prendre qu'une seule.

A noter aussi les petits caractères d'imprimerie qu'ils utilisent maintenant. Les journaux s'éloignent de plus en plus de moi quand je les lis : je dois loucher pour y parvenir. L'autre jour, il m'a presque fallu sortir de la cabine téléphonique pour lire les chiffres inscrits sur les fentes à sous.



*Philippe Noiret
Acteur français de
théâtre et de cinéma
(1930-2006)*

Il est ridicule de suggérer qu'une personne de mon âge ait besoin de lunettes, mais la seule autre façon pour moi de savoir les nouvelles est de me les faire lire à haute voix - ce qui ne me satisfait guère, car de nos jours les gens parlent si bas que je ne les entends pas très bien.

Tout est plus éloigné. La distance de ma maison à la gare a doublé et ils ont ajouté une colline que je n'avais jamais remarquée auparavant. En outre, les trains partent plus tôt. J'ai perdu l'habitude de courir pour les attraper, étant donné qu'ils démarrent un peu plus tôt quand j'arrive. Ils ne prennent pas non plus la même étoffe pour les costumes. Tous mes costumes ont tendance à rétrécir, surtout à la taille. Leurs lacets de chaussures aussi sont plus difficiles à atteindre.

Même le temps change. Il fait froid l'hiver, les étés sont plus chauds. Je voyagerais, si cela n'était pas aussi loin. La neige est plus lourde quand j'essaie de la déblayer. Les courants d'air sont plus forts. Cela doit venir de la façon dont ils fabriquent les fenêtres aujourd'hui.

Les gens sont plus jeunes qu'ils n'étaient quand j'avais leur âge. Je suis allé récemment à une réunion d'anciens de mon université, et j'ai été choqué de voir quels bébés ils admettent comme étudiants. Il faut reconnaître qu'ils ont l'air plus poli que nous ne l'étions ; plusieurs d'entre eux m'ont appelé « monsieur » ; il y en a un qui s'est offert à m'aider pour traverser la rue.

Phénomène parallèle : les gens de mon âge sont plus vieux que moi. Je me rends bien compte que ma génération approche de ce que l'on est convenu d'appeler un 'certain âge', mais est-ce une raison pour que mes camarades de classe avancent en trébuchant dans un état de sénilité avancée ? Au bar de l'université, ce soir-là, j'ai rencontré un camarade. Il avait tellement changé qu'il ne m'a pas reconnu



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Section Belgique

28/03/2012

Composition du Conseil d'administration

Président	André Vanhaeverbeke	responsabilité des dossiers expertise des Anciens
Vice-présidents	Ludwig Schubert Dominique Deshayes	statut, pensions et "méthode" relations avec le PMO
Secrétaire	Yvette Demory (*)	culture, loisirs, conférences contrôle accès au site web
Trésorier	Gilbert Lybaert	finances, gestion des effectifs, webmaster
Membres	Pierre Blanchard Giangaleazzo Cairoli Ian Collisson Thérèse Detiffe Michel Foucault Jeannine Franchomme Philippe Loir Jean-Bernard Quicheron Eliane Van Tilborg	caisse et assurance maladie affaires juridiques et assurances maladie maisons de repos culture, loisirs, conférences relation avec les Comités paritaires nouveaux projets maisons de repos actions sociales rédacteur en chef de l'Écrin nouveaux projets maisons de repos

(*) avec l'aide de Norbert Vogelpour la gestion du Secrétariat

Conseils en informatique : Margarethe Braune.

Représentation au Conseil d'administration de l'Internationale

Titulaires	André Vanhaeverbeke Ludwig Schubert	Suppléants	Philippe Loir Jeannine Franchomme
-------------------	--	-------------------	--------------------------------------

Permanence au Secrétariat

Tous les matins de 9h30 à 12h30 : Karine Pollenus, Helpdesk sociale

Le Président est au bureau les mardi, mercredi et jeudi matin.

LUNDI	Yvette Demory Thérèse Detiffe Gilbert Lybaert Emma Pasquarelli	JEUDI	Yvette Demory Betty Muller Norbert Vogel
MARDI	Jeanine Devos Maria Teresa Petrillo	VENDREDI	Maria del Carmen Pérez Maria Teresa Petrillo Norbert Vogel
MERCREDI	Thérèse Detiffe Elisabeth Haelterman Gilbert Lybaert Maria del Carmen Perez		

CERCLES DE LOISIRS

<u>CERCLES SPORTIFS</u>	<u>PERSONNES DE CONTACT</u>	<u>E-MAIL</u>	<u>TEL BUREAU</u>
ARTS MARTIAUX	MARTINEZ LOPEZ Manuel	manuel.martinez-lopez@ec.europa.eu	02 296 88 03
ATHLETISME	MATHIJS Rudy	rudy.mathijs@ec.europa.eu	02 296 39 57
AVIATION (Aéro-Club)	JANKER Christoph	christoph.janker@ec.europa.eu	02 299 42 78
BADMINTON	CHAUVE Philippe GERIN Luc	philippe.chauve@ec.europa.eu luc.gerin@ec.europa.eu	02 296 20 31 02 295 25 71
BASKET-BALL	PAGNUTTI Claudio PEROULAKIS Georgios	claudio.pagnutti@ec.europa.eu georgios.peroulakis@ec.europa.eu	02 295 88 94 02 295 80 17
BIODANZA	MARCELIS Serge	serge.marcelis@ec.europa.eu	02 299 86 65
BOWLING (Euro-...)	PARY Willy	willy.pary@ec.europa.eu	02 296 35 58
EDUCATION PHYSIQUE	GALLIZIOLI Giorgio	giorgio.gallizioli@ec.europa.eu	02 295 50 47
EQUITATION	LIESENS Léonard	leonard.liesens@ec.europa.eu	02 299 93 12
ESCALADE/CLIMBEUR	LINCOLN Jonathan	jonathan.lincoln@ec.europa.eu	02 296 79 14
FOOTBALL	OTTATI Michele TAS Mate (pour mini-foot)	michele.ottati@ec.europa.eu mate.tas@ec.europa.eu	02 295 84 02 02 295 02 38
GOLF	MAMBOURG André	andre.mambourg@ec.europa.eu	02 296 92 22
GYMDANSE	DOMINI Véronique	veronique.domini@ec.europa.eu	02 299 41 05